4. APPROCHE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Population active

Le dynamisme d'une commune est également représenté par ses actifs qui sont en augmentation sur Novalaise (entre 2011 et 2016). Le tableau suivant montre également que la part de retraités est plutôt en baisse et inversement les élèves et étudiants en hausse en lien avec l'équilibre démographique de la commune.

	2016	2011
Ensemble	**1 242**	**1 223**
Actifs en %	**77,4**	**75,1**
Actifs ayant un emploi en %	70,7	68,4
Chômeurs en %	6,7	6,7
Inactifs en %	**22,6**	**24,9**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,8	8,9
Retraités ou préretraités en %	8,1	10,5
Autres inactifs en %	4,7	5,5

Emplois sur la commune et lieu de travail

	2016	2011
Nombre d'emplois dans la zone	509	473
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	888	847
Indicateur de concentration d'emploi	57,3	55,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	58,7	61,7

***Sources** : INSEE-RP2016- Population active et emploi*

En 2015, la population active se répartit de a manière suivante en fonction du domaine d'activité :

- 41 % des actifs travaillent dans les commerces transports et services
- 36% dans l'administration l'enseignement ou la santé
- 14% dans l'industrie manufacturière ou autre
- 7% dans la construction
- 2 % (soit15 actifs) dans l'agriculture

En 2015 *(Données INSEE)* :
Population active : 840

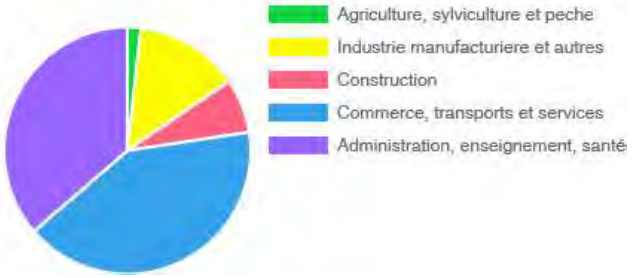

On compte 487 emplois sur la commune en 2015. L'emploi au lieu de travail (sur Novalaise) est représentatif des secteurs d'activités représentés par les actifs.

Emplois au lieu de travail (NOVALAISE) : 487 *(INSEE 2015)*

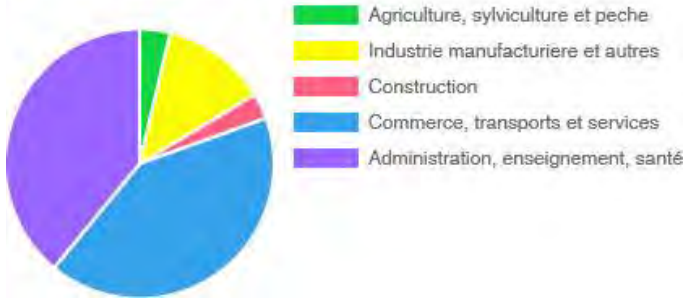

***Sources** : Observatoire des territoires de savoie*

Emplois sur la commune et lieu de travail

	2016	2011
Nombre d'emplois dans la zone	509	473
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	888	847
Indicateur de concentration d'emploi	57,3	55,9
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	58,7	61,7

***Sources** : INSEE-RP2016- Population active et emploi*

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. On constate que le nombre d'emplois dans la zone est plutôt en augmentation et occupé de plus en plus par des actifs résidant sur Novalaise, avec des effets sur l'offre de services aux habitants mais aussi de manière générale sur l'animation de la commune (à l'inverse d'une commune dortoir), et sur les déplacements et les nuisances ou insécurité que cela peut engendrer.

Globalement, c'est ¼ des actifs habitants la commune qui travaillent sur le territoire.

	2016	%	2011	%
Ensemble	**888**	**100**	**847**	**100**
Travaillent :				
dans la commune de résidence	217	24,4	206	24,3
dans une commune autre que la commune de résidence	671	75,6	641	75,7

Ce qui n'empêchent pas que seulement 11% n'utilisent pas de transports pour se rendre sur leur lieu de travail et que plus de 80% utilisent un véhicule particulier.

En effet, le territoire est relativement étendu avec des hameaux et groupements bâtis éparpillés et les éventuels dénivelés n'incitent pas les actifs à se déplacer à pied.

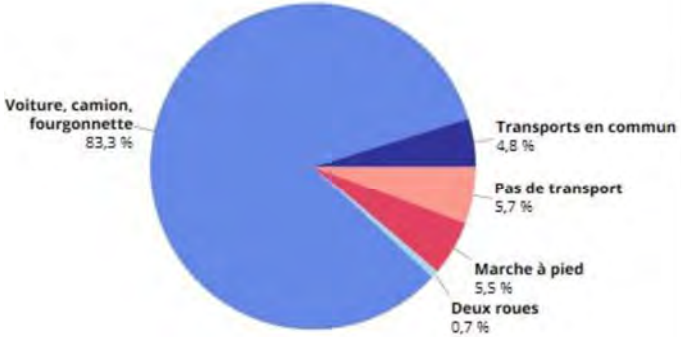

***Sources** : INSEE-RP2016- Lieu de travail et moyens de transport des actifs*

Les entreprise locales

En 2019, le territoire compte environ 70 entreprises (données CMA) dont une vingtaine étaient installées depuis plus de 10 ans. Depuis 5 ans, chaque année, en compte environ 5 à 7 entreprises supplémentaires. Les habitants de Novalaise bénéficient d'un tissu commercial et artisanal intéressant, avec une offre en services de proximité notamment dans l'alimentation, des services médicaux (médecins, infirmières, kinésithérapeute, sage-femme, psychologue, opticien…pharmacie), et des services divers (coiffeur, artisanat, quincaillerie, garage, station services, vétérinaire), dans le bâtiment…. qui permettent à la population de Novalaise ou des environs de vivre avec une certaine autonomie sans avoir à se rendre sur des pôles plus importants.

C'est un souhait très fort de la commune de préserver ce tissu à travers une protection du linéaire du centre bourg (qui a fait l'objet d'une modification du PLU en 2016), en limitant la surface des commerces afin d'éviter l'installation de grandes enseignes qui faire de l'ombre au petit commerce local et à la typologie commerçante du cœur historique de Novalaise.

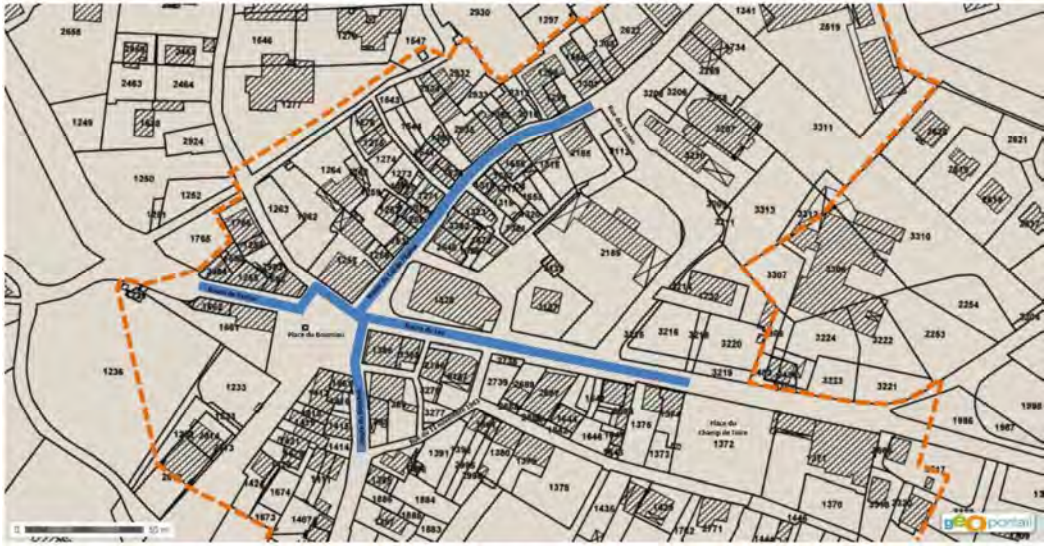

***Sources** : Modification simplifiée du PLU - 2016*

La cartographie de la page suivante indique l'emplacement des commerces en 2016 en fonction des services qu'ils offrent.

De manière générale on note plutôt une stabilité des commerces, en dehors des magasins d'achats plus ponctuels tels que de vente de vêtements. La commune reste à l'écoute des commerces locaux pour trouver des solutions à leur demande lorsque c'est possible comme par exemple les aider à chercher à s'installer ou à trouver des locaux plus grands.

La dynamique commerçante est également renforcée par l'entente qu'il peut y avoir entre les commerçants qui donnent également de leur énergie pour maintenir le tissu.

L'activité des commerces est relativement saisonnière et le marché dynamise le tissu, permettant de faire la trésorerie des commerces en été pour les mois creux. Le CA du dimanche matin représente en moyenne le CA de la journée complète du samedi. La clientèle fréquente les commerces surtout les vendredi, samedi et dimanche.
Ce dynamisme est également renforcé par la présence des écoles qui apportent aussi la clientèle en semaine.

La clientèle est essentiellement locale, habitants de la commune ou des communes environnantes qui s'arrêtent en allant ou revenant du travail. Il y a un bon renouvellement de la clientèle avec notamment des jeunes qui recherchent la qualité. La clé d'une rentabilité pour lutter contre la concurrence des surfaces commerciales est effectivement de miser sur la qualité et la particularité des produits proposés, sur la dimension sociale (échanger avec le client) et l'adaptation des heures d'ouverture de manière à ce que les habitants sachent qu'il auront le temps de venir après leur journée de travail.

Le stationnement est un peu aléatoire sur la route de l'Epine lorsque les clients fréquentent les commerces. La commune a préempté du terrain pour faire quelques places en entrée du chemin du cimetière, où du stationnement sauvage se faisait déjà et ce parking est bien utilisé notamment les jours de marchés.

Le projet de revalorisation de la place du Bourniau avec notamment un travail sur les déplacements devraient également permettre de compléter l'offre en stationnement sur le secteur notamment pour les personnes provenant des territoires au Sud de la Leysse.

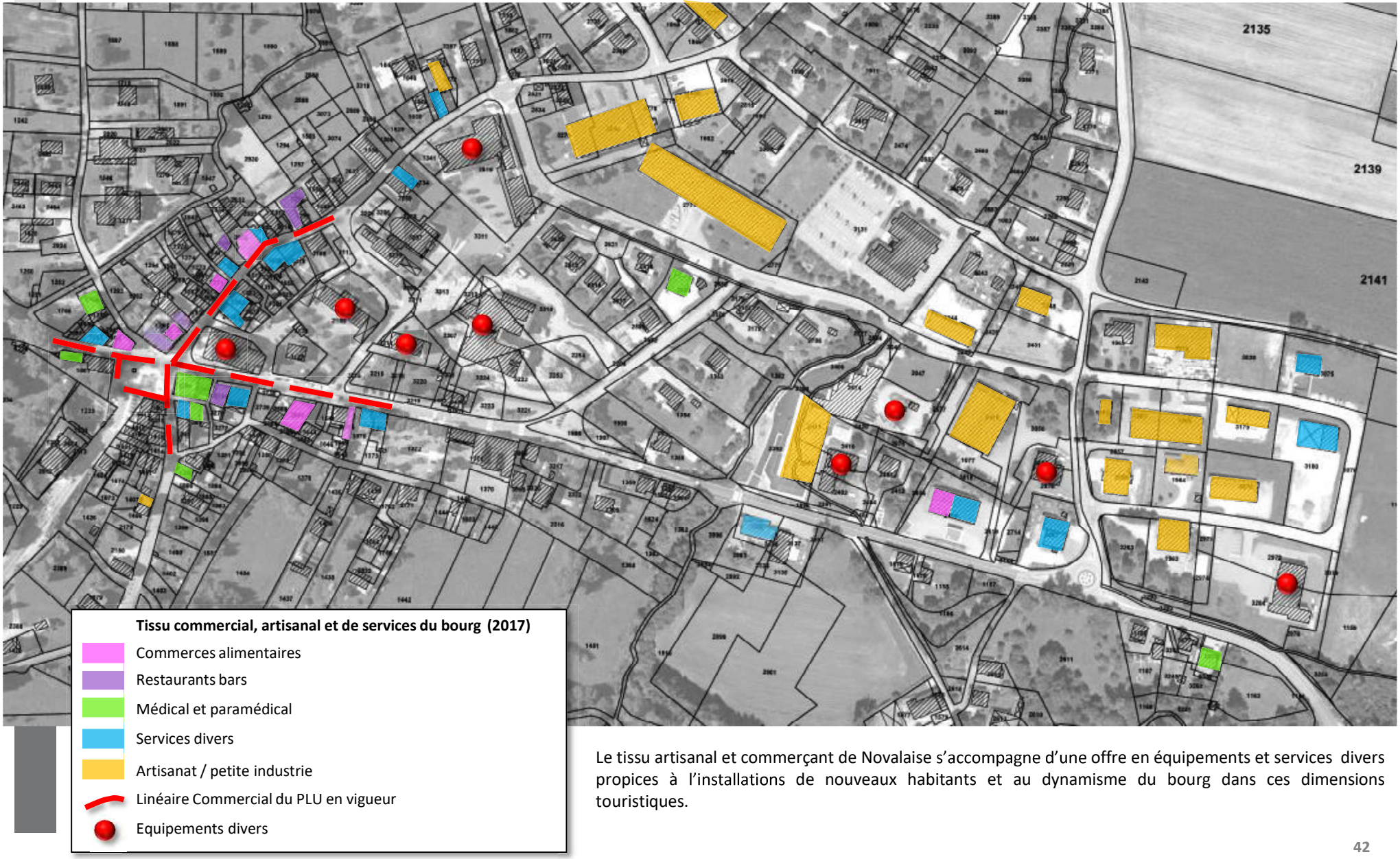

Le tissu artisanal et commerçant de Novalaise s'accompagne d'une offre en équipements et services divers propices à l'installations de nouveaux habitants et au dynamisme du bourg dans ces dimensions touristiques.

Le marché

Sa situation sur des axes d'importance (Yenne/Novalaise qui se prolonge jusqu'aux Echelles et Saint Laurent du Pont, Novalaise/Saint Genix/Aoste par le Col de la Crusille qui se prolonge jusqu'à Voiron, Novalaise / Les Echelles) a fait de Novalaise une place importante pour les foires et marchés depuis la fin du 13ème siècle, ce qui a contribué à son développement. Aujourd'hui, bourg dynamique par son offre commerçante, renforcé par le contexte touristique, le marché est un moteur économique majeur de l'économie locale, y compris à l'échelle intercommunale, attirant commerçants ambulants, habitants et visiteurs. mais aussi dynamisant le tissu commercial local, notamment permettant aux métiers de bouche d'ouvrir leur porte les dimanches matins.

Le marché a lieu les mercredis et dimanches, le mercredi étant très secondaire (4 à 5 commerçants abonnés, un peu plus en été). Le dimanche, ce sont 20 abonnés qui viennent régulièrement, à partir de mai, ils passent à une trentaine pour arriver jusqu'à une centaine en pleine période estivale.

Les dimanches, en période estivale, le marché remonte assez loin sur la route du lac (vers maison des associations) et la RD est alors coupée à la circulation à partir du rond point (entrée Nances). Les voitures sont alors renvoyées sur le parking de la salle polyvalente et les personnes utilisent la route du Coutable pour se rendre au marché. Cet accès pose problème pour les personnes âgées ou à mobilité réduite qui doivent remonter les cabas chargés la rue du Coutable.

La place du Bourniau

La place du Bourniau a toute sont importance pour les commerces et le marché puisque qu'au cœur des circulations du bourg et donc point vitrine. Elles est support à quelques commerces et stand du marché. En contrepartie, elle est situé au nœud de tous les déplacements, venant de Yenne, de Gerbaix, de la Crusille, d'Ayn, de St Alban de Montbel, du lac ou de Nances… La circulation lui donne un caractère routier avant d'être un cœur villageois avec non seulement la traversée des véhicules légers mais aussi des camions.

La commune a lancé un appel à projet pour sa valorisation, notamment pour un réel caractère de cœur de bourg commerçant et de rencontre (dimension économique et sociale) mais aussi pour redonner davantage de place aux piétons (promenade et sécurité) avec une réorganisation des déplacements et la suppression de branches de circulation. En effet, en 2018, ce sont 6 axes qui arrivent sur cette pace de petite taille. L'objectif est de ne conserver uniquement l'axe Crusille / Epine et l'axe Yenne / Lac et de faire des autres des voies pietonnes (chemin de la Fatta et du Banchet sur sa première partie) et de permettre des réaménagements sur le secteur route du Banchet / chemin de Pré Saint Jean, pour améliorer l'offre en stationnement.

Enfin, à travers ce projet, c'est aussi une valorisation de l'architecture locale qu'offre la place du Bourniau. Il ne sera pas possible de conserver la maison Berger (propriété communale) en trop mauvais état, et elle sera remplacer par des bâtiments avec commerces en rez. Ce projet va permettre aussi à la commune de s'équiper d'une halle pour le marché.

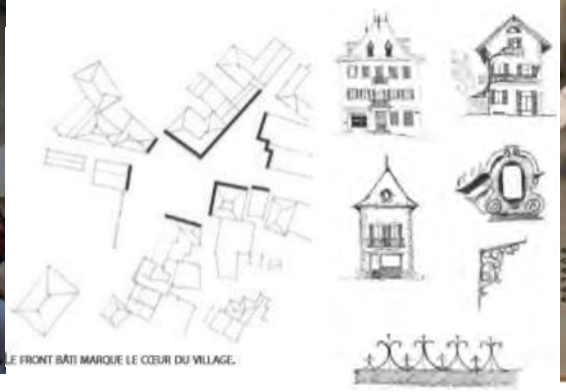

La ZA du Goutier :

La CCLA est compétente en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique.
Dans ce cadre, cette compétence s'applique aux trois zones artisanales suivantes :

- La zone dite de la Gagère sur la commune de St Alban de Montbel
- La zone artisanale dite du Guigardet, commune de Gerbaix
- La zone dite du Goutier sur Novalaise et Nances

La zone du Goutier accueille des activités de nature assez diverses avec une présence notable de petites entreprises industrielles et technologiques (conception et fabrication de systèmes industriels de conversion d'énergie, entreprise spécialisée dans la géothermie, entreprise spécialisée dans la mise en œuvre de fondations spéciales, électricité, etc).
Elle a déjà fait l'objet de plusieurs extensions portées par la CCLA dont la dernière a été réalisée entre 2017 et 2018 avec la création de 11 lots.

A ce jour, la totalité des terrains viabilisés ont été vendus par la CCLA à l'exception d'un lot.
Ces ventes se sont faites rapidement témoignant de l'attractivité de ce secteur pour l'implantation de petites entreprises (proximité de l'accès autoroutier, proximité des services et commerces de la commune de Novalaise, cadre paysager, etc).

Suivant les orientations arrêtées par le SCoT, à l'échelle du territoire de la CCLA, la zone du Goûtier est la seule qui puisse encore faire l'objet d'une extension dans sa partie Est, sur la commune de Nances. Dans ce contexte et dans l'objectif de renforcer la dynamique économique du territoire et de favoriser la création d'emplois locaux, cette possibilité d'extension a été intégrée au PLU de la commune de Nances.

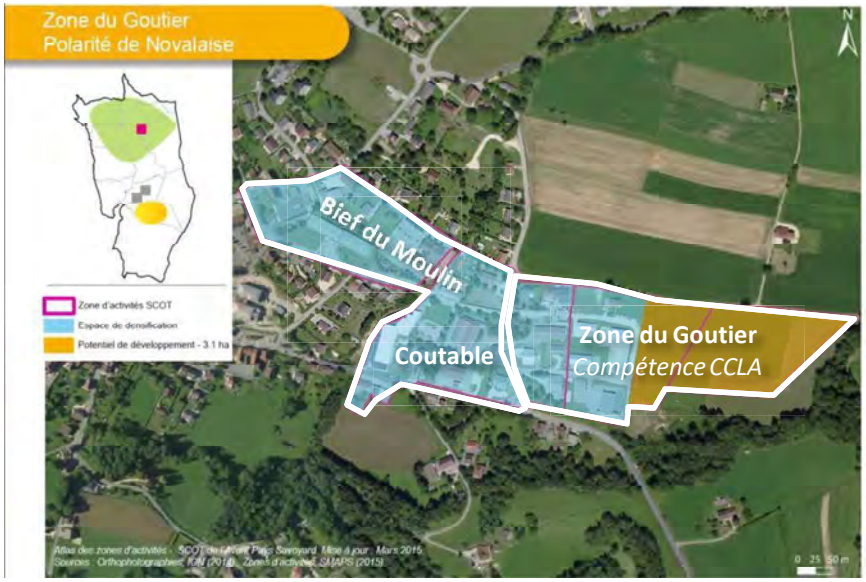

A noter que la zone du Goutier désigné par le SCoT comporte la zone d'activités du Goutier qui accueille essentiellement de l'artisanat et de la petite industrie, ce que le SCoT désigne comme « activités et services non compatibles avec la proximité de l'habitat » dans la mesure où elles peuvent être à risques ou générer des nuisances mais aussi où il ne s'agit pas de services / commerces de proximité dont l'implantation est plus recherchée dans les villages mêlée à l'habitat. Elle comporte également les quartiers du Coutable et du Biez du Moulin qui sont des secteurs à vocation économique mais à caractère mixte accueillant autant des entreprises (dont commerces) que des équipements ou de l'habitat.

⇒ *Dans ce contexte, il est important de réfléchir à des règles différenciées des deux zones au regard notamment de leur caractéristiques actuelles*

En ce qui concerne l'extension de la zone du Goutier sur Nances, il est essentiel pour la CCLA que Compte-tenu de la proximité avec le centre bourg de Novalaise, la nature des activités à implanter au sein de la future extension ou dans la zone actuelle, devra nécessairement être compatible avec la dynamique et la pérennisation des services et commerces en place dans ce centre-bourg

Seront interdits : Les constructions à usage d'habitation ou de logement, les constructions à usage d'exploitation agricole et forestière, les activités artisanales ou de commerces intégrant de la vente au détail, l'hébergement hôtelier et touristique, les commerces de gros, les cinémas, les centres de congrès et d'exposition.

L'implantation d'activités industrielles devra être compatible avec la préservation du cadre paysager et de l'environnement.

L'organisation spatiale et la configuration des constructions devront permettre d'optimiser l'utilisation des surfaces disponibles en favorisant notamment, la densification du bâti.

Pour tout projet implantation, l'analyse de sa compatibilité avec les enjeux sanitaires, environnementaux, paysagers et de sécurité publique, intégrera l'évaluation des flux de véhicules générés par l'activité et notamment en matière de trafic de poids lourds.

Le tourisme

L'activité touristique constitue aujourd'hui une composante socio-économique essentielle du territoire de la CCLA au regard du nombre d'emplois induits, des retombées économiques mais aussi de la dynamique qu'elle génère pour les services et les commerces dont la population peut profiter toute l'année.

Dans ce contexte, la CCLA s'est donc engagée dans l'élaboration d'une stratégie de développement touristique qui vise en tout premier lieu à positionner son territoire comme un territoire d'accueil au sein de la destination touristique « Pays du lac d'Aiguebelette » (Avant-Pays Savoyard).
Ce positionnement est essentiel puisqu'il inscrit la CCLA dans une démarche de valorisation et
d'aménagement de son territoire, construite sur :

- Une volonté affirmée de « favoriser » la fréquentation touristique plutôt que le développement de l'excursionnisme (fréquentation à la journée) alors que la pression liée à la proximité des agglomérations chambérienne, lyonnaise voire grenobloise en lien avec l'attractivité du lac, est de plus en plus sensible et tendra nécessairement à augmenter dans les prochaines années compte-tenu des projections démographiques.
- Le respect des fondamentaux de l'Eco-tourisme à savoir :
    - Un tourisme axé sur la découverte des patrimoines naturels et culturels, matériels et immatériels,
    - Un tourisme qui possède une composante éducative et de sensibilisation au territoire
    - et à l'environnement,
    - Une forme de développement qui contribue au bien-être des communautés locales, au développement raisonné et qui encourage leur participation,
    - Un tourisme qui contribue à la protection des patrimoines naturels et culturels, matériels et immatériels et du cadre de vie.
- La mise en avant d'une promesse client qui repose sur un positionnement touristique clair et singulier autour de la richesse et de la qualité paysagère et environnementale du territoire, de la qualité de l'accueil, de la valorisation des savoir-faire et produits locaux et du développement de pratiques de découverte immersives et expérientielles.
- Un développement touristique qui favorise une augmentation de la fréquentation en intersaison (tourisme 3 saisons) et qui permet de mieux maîtriser les pointes estivales.

Cette stratégie doit aboutir à l'élaboration d'un schéma de développement touristique qui est actuellement en cours de finalisation à travers l'élaboration d'un programme d'actions.
A ce stade, l'analyse des éléments de diagnostic du territoire (forces et faiblesses) et les premiers travaux résultant des phases de concertation associant élus et acteurs socio-professionnels, ont permis de définir un certain nombre d'orientations et d'actions qui doivent aujourd'hui être prises en compte ou traduites dans les démarches de révision des documents d'urbanisme des communes :

- Préserver le cadre paysager et le lac qui sont des composantes majeures de l'attractivité touristique.

Dans ce cadre, il conviendra de valoriser les sites naturels, les belvédères et les paysages du territoire et notamment de maîtriser voire limiter l'urbanisation des zones de coteaux donnant sur le lac.

- Qualifier les entrées Nord et Sud du territoire qui constituent la première image donnée au visiteur et qui doit marquer l'entrée au sein de la destination touristique.

Dans ce cadre, il sera nécessaire de conforter la Maison du lac et ses espaces connexes dans leurs fonctions d'accueil, de mise en appétit et de renvoi du touriste sur les pôles d'activités du territoire.

- Consolider et améliorer les pôles d'activités touristiques déjà existants en termes d'organisation, d'équipements, de services, de traitement paysager (bases de loisirs, plages, parkings, point de départs d'activités de pleine nature…)

- Accompagner la montée en gamme de l'hôtellerie de plein air et le développement d'une offre d'hébergement de type habitations légères de loisirs qualitative en favorisant le classement « tourisme » plutôt que le classement « loisirs ».

- Aider les établissements à s'inscrire dans une démarche éco-responsable.

- Développer une offre d'hébergement collectif de qualité permettant l'accueil de groupes d'au moins 40 personnes toute l'année.

Le manque de capacité actuelle constitue un facteur limitant pour le développement du tourisme d'affaires et plus généralement pour l'accueil de groupes. Sur ce point, une attention doit être déjà apportée à la pérennisation des quelques structures et établissements en capacité d'accueillir des groupes.
Cette action doit aussi s'envisager en la complétant par une offre en matière de « bien être » (espaces de détente, de relaxation, de soins, etc).

- Développer une offre d'hébergements insolites très peu développée sur le territoire (cabanes perchées, bulles…).

- Favoriser les mobilités douces dans une approche à la fois de déplacement entre les points d'hébergement et les pôles d'activités mais aussi d'immersion dans le territoire.

- Conforter et diversifier l'offre d'activités de pleine nature en essayant de favoriser une découverte immersive :

- Randonnée : Création de nouveaux parcours et de sentiers thématiques, valorisations des sentiers existants.
- Cyclo-tourisme : Créer une connexion avec la via Rhôna, s'inscrire dans le projet de liaison entre les 4 grands lacs, favoriser la mise en place de services à destination des cyclos.
- Parcours d'orientation : Création de parcours d'initiation et de découverte intégrant un parcours sur le lac.
- Canyoning : Améliorer les conditions d'accès au canyon du Grenant et l'équipement de la zone de stationnement.
- Via ferrata : Réflexion sur la recherche d'un nouveau site suite à la fermeture du site de la « tête de cheval ».
- Parapente : Analyser les besoins et le potentiel de développement.
- Activité nautiques : Favoriser le lien entre pratiques nautiques, sensibilisation à l'environnement du lac et découverte patrimoniale.

Sur ce dernier point, il est rappelé l'importance de renforcer les moyens de surveillance du plan d'eau afin de garantir la sécurité des usagers, limiter les actes d'incivilités et les conflits d'usages ainsi que le respect des règles en vigueur, notamment celles relevant sur la protection des milieux naturels.

A cet effet, il est rappelé la réflexion relative à l'aménagement du bâtiment de chronométrage des compétitions d'aviron implanté en rive Est du lac, qui porte sur l'intégration d'une fonction de « point de surveillance » et d'accueil des services de police ou d'intervention (Gendarmes, gardes de l'environnement, SDIS…) mais aussi de création d'un espace extérieur d'observation et de découverte du lac.

- Valorisation du site du col du Banchet (Ayn) / Multi-activités : Site d'escalade, départ de randonnées, aire de pique-nique, itinéraire cyclo, belvédère, site de décollage pour parapente…).
- Confortement du pôle d'accueil et de départ d'activités de pleine nature « Vertes Sensations ».
- Développer le tourisme équestre.

- Intégrer la dimension agricole du territoire dans la stratégie et les objectifs de développement touristique :

- Accueil à la ferme
- Gîtes ruraux
- Visite d'exploitation
- Valorisation des productions locales

Le tourisme sur Novalaise

Le tissu économique local, est également dynamisé par le contexte touristique de Novalaise qui permet une fréquentation des structures commerciales ou artisanales à la fois par les habitants (de Novalaise ou des communes environnantes) pour leur vie de tous les jours mais aussi par la clientèle extérieure. Cela se traduit aussi par des structures spécifiques comme des bars et/ou restaurants, ou d'hébergements comme les hôtels, les campings, les gîtes, dans le bourg, à proximité du lac ou sur la partie rurale du territoire.

En dehors des snacks bar présents sur les plages de Novalaise, on compte sur le bourg, un bar et 4 restaurants ou bars-restaurant.

- L 'hébergement

Novalaise compte 4 campings situés 2 en bord de Lac et 2 sur le secteur du Neyret. Les deux campings du Neyret, « Le grand Verney » et « les Chavannes », à environ 1 à 2 km des bords du lac, sont les plus importants, avec respectivement 116 et 160 emplacements classés, et, 25 et 10 mobil home en location dont certains aménagés pour les personnes à mobilité réduite. L'absence d'un accès direct au lac est compensé par une piscine.

Les campings Robert et de l'Arbaz, en bord de lac, proposent respectivement 33 et 80 emplacements, et, chacun 4 mobil home en location. Ils proposent plage privée ou location de barques et pédalos.

Il existe sur le territoire également un hôtel-restaurant « Novalaise plage » de 13 chambres et terrasse sur le lac qui a rouvert rouvrir ses portes ces dernières années.

Enfin, le territoire compte environ 11 locations saisonnières qui offrent 43 lits. L'essentiel est situé en bord de lac ou sur le secteur du Janjoux, 2 des locations sont en campagne, et 1 dans le bourg de Novalaise.

- Les plages

La commune dispose de deux plages municipales, celle de Bon Vent et celle de Pré Argent.

La plage de Bon Vent située à proximité de la base nautique propose une location de pédalo, kayaks, bains de soleil. Celle de Pré Argent propose une aire de jeux et des jeux aquatiques. Elles sont toutes deux surveillées et payantes et proposent un parking payant à proximité.

- L'aviron

La base départementale d'aviron est située sur le territoire de Novalaise. Elle a accueilli en 2015 les championnat du monde et une manche de la coupe du monde en 2014. Elle propose des stages pour débuter ou se perfectionner, pour adultes ou jeunes (à partir de 12 ans environ). A savoir que l'ACLA (Club d'Aviron du Lac d'aiguebelette) compte 200 licenciés habitant le territoire).

Les enjeux pour Novalaise au regard des politiques de la CCLA et des orientations du SCoT

- *Préservation du paysage et du patrimoine local*
- *Attention particulière des installations en bord de lac : Lien entre pratique nautique et sensibilisation à l'environnement et découverte patrimoniale*
- *Organisation / valorisation des stationnements*
- *Consolider les pôles d'activités touristiques déjà existants (notamment les plages pour Novalaise)*
- *Démarche éco-responsable des campings*
- *Réfléchir à une offre en hébergement collectif*
- *Favoriser les mobilités douces*
- *Maintenir les hôtels existants*

L'agriculture et le territoire de Novalaise

Contexte général :

La commune de Novalaise appartient à l'aire géographique de l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée)« Bois de Chartreuse ». Elle se situe également dans les aires de production des IGP (Indication Géographique Protégée) viticoles « Comtés Rhodaniens » et « Vin des Allobroges » et des IGP agroalimentaires « Emmental de Savoie », « Emmental français EstCentral », « Gruyère », « Pommes et Poires de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie ».

L'AOC « Bois de Chartreuse » a été homologué par arrêté du 23 octobre 2018 (JORF du 31/10/2018).
Dans le cadre de l'AOC « Bois de Chartreuse », les parcelles forestières plantées en résineux (sapin/épicéa) et dont au moins une partie est située à une altitude supérieure ou égale à 600 mètres doivent être protégées de tout programme d'aménagement. Cette situation particulière au sein du massif de la Chartreuse confère à l'AOC « Bois de Chartreuse » ses spécificités. Il s'agit là d'un potentiel non reproductible. Les parcelles éligibles pour la production de l'AOC « Bois de Chartreuse » sont conduites en futaie irrégulière. Ce mode de gestion nécessite des interventions régulières dans les parcelles forestières. Ainsi, il est essentiel de préserver les ressources forestières, le maintien et le développement des bonnes conditions d'exploitation (voies de dessertes forestières, place de dépôts ...) et le maintien des sites de transformation.

Les caractéristiques des IGP « Emmental de Savoie » « Raclette de Savoie » et « Tomme de Savoie » repose en grande partie sur l'origine locale de l'alimentation des animaux. Par conséquent, la limitation de la consommation de foncier agricole est nécessaire pour préserver le potentiel de production de ces IGP.

Le volet agricole du PLU a fait l'objet d'une étude spécifique réalisée en Novembre 2017 et porter en annexe 1 du présent Rapport de Présentation. Il en est une synthèse

Une activité agricole encore dynamique :

En 2017, **la commune de Novalaise compte 10 exploitations professionnelles** dont 4 en double activité. Si ce chiffre peut paraître élevé, on note toutefois une nette disparition des exploitations d'élevage depuis les années 2000.
16 chefs d'exploitation assurent le fonctionnement des entreprises agricoles de la commune et cumulent au total 11.5 ETP (équivalent temps plein).
Des porteuses de projet à l'installation, actuellement domiciliées sur Novalaise, recherchent une exploitation ou du terrain pour développer leurs activités d'élevage caprin avec transformation fromagère et d'équithérapie.
Le graphique suivant permet de se rendre compte de la place de l'élevage bovin par rapport aux autres productions. L'agriculture de Novalaise s'est diversifiée au profit d'activités comme l'apiculture, le maraîchage ou encore la production de sapin de noël. Une exploitation Bovin Lait a également une activité secondaire d'élevage bovin viande.

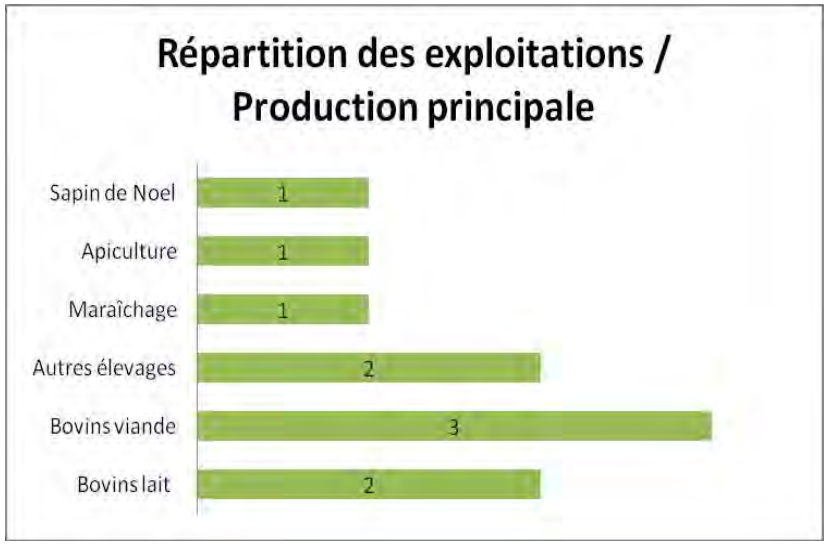

La majorité des exploitations de Novalaise sont individuelles. Cela est à mettre en lien avec le nombre de double actifs et les productions comme le maraîchage et l'apiculture qui sont portées par de petites structures.
Seules les 2 exploitations en bovin lait sont sous forme sociétaire (GAEC : Groupements Agricoles en Commun et SCEA).

La pérennité des exploitations agricoles est évaluée pour les 5 prochaines années. Il s'agit d'une estimation analysée en fonction de différents critères :

- l'âge de l'exploitant (+ ou – 55 ans),
- la situation de l'exploitation au regard de sa localisation et de la reprenabilité des bâtiments,
- la possibilité de succession de l'exploitation,
- la stratégie personnelle de l'exploitant.

La moyenne d'âge des exploitations est de 45 ans sur la commune.
Concernant les 2 exploitations laitières, la moyenne d'âge est de 39 ans (âge moyen des 2 plus jeunes associés). Les conditions sont donc plutôt bien réunies (forme sociétaire, moyenne d'âge jeune) pour le maintien de l'élevage laitier sur la commune.
Concernant l'élevage bovin viande, 2 agriculteurs sur 3 sont double actifs et la moyenne d'âge est de 56 ans. L'exploitant à temps plein approche les 55 ans et n'a pas de repreneur en vue pour le moment. Il exprime cependant une volonté de transmettre. Il conviendra d'être particulièrement vigilant à ne pas davantage contraindre la circulation et l'accès au pâturage autour de son bâtiment.

Une agriculture tournée vers l'élevage

La commune de Novalaise ne compte plus que 2 exploitations laitières. Cependant, si l'on ramène au nombre d'ETP, ces 2 exploitations créent 6 ETP. En comparaison, la commune d'Ayn compte 7 élevages laitiers qui concentrent 9 ETP.
Si l'on regarde la productivité par vache, on note que la moyenne laitière par vache est plus élevée que la moyenne relevée sur l'Avant Pays.
Le lait est entièrement **valorisé par la coopérative laitière de Yenne** et transformé en Emmental ou en Tomme. Ces fromages bénéficient de l'Indication Géographique protégée, Tomme de Savoie et Emmental de Savoie. Ce mode de fonctionnement et de valorisation du lait permet aux exploitations d'obtenir un prix rémunérateur de leur production transformée à l'échelle locale et d'être impliqués dans les orientations stratégiques prises par la coopérative. De plus, les fromages sont en

Une agriculture tournée vers l'élevage

La commune de Novalaise ne compte plus que 2 exploitations laitières. Cependant, si l'on ramène au nombre d'ETP, ces 2 exploitations créent 6 ETP. En comparaison, la commune d'Ayn compte 7 élevages laitiers qui concentrent 9 ETP.
Si l'on regarde la productivité par vache, on note que la moyenne laitière par vache est plus élevée que la moyenne relevée sur l'Avant Pays.
Le lait est entièrement **valorisé par la coopérative laitière de Yenne** et transformé en Emmental ou en Tomme. Ces fromages bénéficient de l'Indication Géographique protégée, Tomme de Savoie et Emmental de Savoie. Ce mode de fonctionnement et de valorisation du lait permet aux exploitations d'obtenir un prix rémunérateur de leur production transformée à l'échelle locale et d'être impliqués dans les orientations stratégiques prises par la coopérative. De plus, les fromages sont en partie commercialisés localement via les boutiques d'Ayn et Yenne.

On compte 3 exploitations maraîchères (dont 1 au sein d'un GAEC bovin lait) sur la CCLA situées sur les communes de Novalaise, Ayn et Dullin. Avec une superficie de 1,5ha, on couvre en théorie entre 10 à 15 % de la demande des 5500 habitants de la CCLA. Sur Novalaise, il s'agit d'une petite structure qui a encore besoin de stabiliser ces débouchés.
100 % des légumes sont vendus en direct et localement (Marché de Novalaise, marché de Saint Pierre d'Entremont, Épicerie du Coin, restaurateurs).
A noter que les installations en maraîchage sont en hausse ces dernières années et l'Avant Pays est un secteur privilégié par les porteurs de projet.

Des surfaces agricoles importantes

La Surface Agricole Utile de la commune de Novalaise s'élève à 826 ha soit 51 % de la surface communale. Au total, toutes communes confondues, les exploitations agricoles de Novalaise travaillent 443 ha.

Le tableau suivant synthétise la répartition du foncier des agriculteurs de Novalaise et des extérieurs venant travailler des terres sur Novalaise.

SAU TOTALE NOVALAISE	826 Ha	100 % SAU
Part de la SAU exploitée par les agriculteurs ayant leur siège sur la commune	173 Ha	21 %
Part de la SAU exploitée par des agriculteurs extérieurs à la commune (ou à la marge par des privés)	653 Ha	79 %
SAU exploitée sur d'autres communes par les agriculteurs de Novalaise	270 ha (principalement communes CCLA)	

Sources : *Diagnostic agricole, Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc*

Avec la disparition de la quasi-totalité de ses élevages laitiers sur 15 ans, la majorité du foncier (environ 80%) est exploité par des exploitants d'autres communes, voire, hors CCLA. Paradoxalement, les agriculteurs de la commune n'ont que 40 % de leurs surfaces sur Novalaise (un élevage laitier fonctionne en terme de bâtiments sur Nances et Novalaise). Cette situation peut rendre Novalaise sensible à la déprise sur les zones difficiles d'accès si les agriculteurs extérieurs venaient à trouver des parcelles plus proches de leur siège d'exploitation.

Au total, une quarantaine d'exploitations agricoles travaillent des terres sur Novalaise.

Sur Novalaise, 89 % de la surface agricole est en prairie permanente (prairie non labourée). Elles permettent aux éleveurs de la commune d'être autonomes en fourrage. Cependant, certains éleveurs recherchent de la surface labourable pour assurer leur autonomie en céréales.

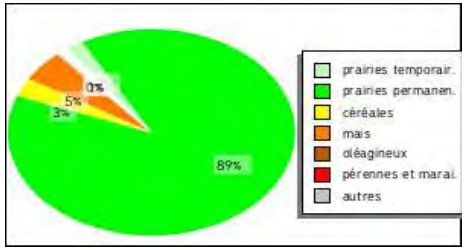

Sources : *Observatoire des territoires de Savoie, Occupation du sol 2016 Novalaise*

Une faible part de propriété détenue par les agriculteurs

Sur Novalaise, les agriculteurs sont propriétaires d'environ 23 % de leur foncier (moyenne d'environ 10% sur Savoie/Haute Savoie), plutôt mieux que la moyenne départementale. Cependant, on note des disparités : les doubles actifs et les fermes individuelles sont plutôt propriétaires de 50 à 100 % de leur foncier quand les 2 élevages laitiers maitrisent 13 % de leur foncier.

Cette situation rend les exploitants dépendants des orientations de la commune et des choix des propriétaires, génère des inquiétudes pour l'avenir et peut limiter parfois les choix entrepreneuriaux des agriculteurs.

En synthèse : atouts et fragilités

Les atouts :

Des agriculteurs plutôt jeunes

Une coopérative laitière dynamique, un prix du lait rémunérateur,

Une agriculture qui procure des espaces ouverts valorisants pour le paysage, nature ordinaire pour les corridors…

Les fragilités :

Le nombre en diminution de sièges d'élevage et la terre travaillée au ¾ par des agriculteurs extérieurs

Un foncier agricole plutôt éclaté (proximité du bourg et des hameaux + coupure autoroute)

Les chiffres de l'agriculture de la commune de Novalaise :

SAU totale	826 Ha
Dont surface travaillée par les EA de la commune	173 Ha
Nombre d'exploitations professionnelles qui ont leur siège sur la commune	10
Nombre d'actifs *(chefs d'exploitation)*	16
Equivalents temps-plein	11.5
Double activité *(EA n'ayant pas au moins une personne à temps plein)*	4
Exploitations individuelles	8 EA
Sociétés	2 EA
Age moyen des chefs d'exploitation	45 ans
Nombre d'exploitations d'élevage	5
Nombre d'exploitations bovins-lait *(en production principale)*	2
Nombre d'exploitation en maraîchage	1
Nombre d'exploitations en circuits courts	4 (légumes, miel, viande bovine, sapin de noel)
Nombre d'exploitations en Agriculture Biologique (ou en reconversion)	1 (légumes)
Pérennité *(nbr EA à pérennité assurée)*	9
Projets de bâtiments	0

Les enjeux agricoles au regard du PLU

L'agriculture a besoin de surface :

- Pour respecter le cahier des charges des IGP/AOP et assurer une autonomie fourragère

La commune de Novalaise est située dans la zone de délimitation de l'Indication Géographique Protégé (IGP) Tomme Emmental, pour laquelle la question de l'autonomie fourragère est primordiale.
Le cahier des charges IGP impose de produire dans un mode extensif respectueux de l'environnement et des pratiques agricoles traditionnelles .
Ces contraintes se traduisent par **la nécessité de disposer de surfaces pour produire le plus possible l'alimentation du troupeau** et de disposer de parcelles de proximité facilitant l'organisation du travail au quotidien en toute saison.

- Pour épandre les effluents d'élevage

Le mitage de l'espace agricole est l'une des préoccupations majeure des agriculteurs liée à l'urbanisation croissante du territoire, pour des raisons de consommation d'espace mais aussi de mauvaise répartition des constructions. Une urbanisation en extension continue, économe en espace et regroupée est un facteur d'économie d'espaces « épandables » juridiquement. Elle permet également d'anticiper les problèmes olfactifs ou de circulation à venir entre les habitants et les agriculteurs.

- Pour se développer, se diversifier et se moderniser

Et ainsi permettre aux exploitations de se maintenir et d'évoluer.

L'activité agricole nécessite des sites adaptés et fonctionnels

Les exploitations sont concernées par 2 règlementations (RSD et ICPE), en fonction de leur activité et de leur taille ainsi que les dispositions de l'article L111-3 du code rural (principe dit de « réciprocité ») qui prévoient que toutes nouvelles constructions d'habitation de tiers ou changement de destination à proximité des sites d'exploitation observent certains reculs et angles d'ouverture.

Page suivante, la carte de synthèse indique les surfaces agricoles à enjeux. Les besoins en surfaces agricoles pour les exploitations d'élevage sont importants : pâture, fourrage, culture de céréales.

Elle s'appuie sur 3 types d'enjeux :

Les surfaces de proximité des bâtiments d'élevage *sont les surfaces comprises dans un périmètre immédiat proche des exploitations d'élevage bovin, ovin, caprin ou équin, et sont indispensables au pâturage des animaux et donc particulièrement sensibles. surfaces s'élèvent à 190 ha sur Novalaise. Une vigilance particulière est à avoir pour l'exploitation NOVAL4 dont les pâturages de proximité sont déjà en partie « ceinturés » par l'urbanisation.*

La qualité des surfaces agricoles *sont identifiés selon trois catégories : bonne, moyenne ou faible et s'apprécie en fonction des possibilités de mécanisation (labourable, fauchable), nature et profondeur du sol, pente et exposition.*
Sur Novalaise, 697 Ha ont été classé en bonne qualité, 86 Ha en moyenne et 35 Ha en faible. A noter que les surfaces en cultures spécialisées (maraîchage, viticulture) sont classées en bonne qualité.

La taille des tènements agricoles est principalement liée à la répartition urbaine des constructions, à la topographie, à l'avancée de la forêt sur les pentes. Les ruptures que constituent les axes routiers et les cours d'eau jouent un rôle important dans la taille des tènements agricoles.

Novalaise compte 555 ha classés en grand tènement. 1/3 de la SAU se retrouve morcelé par la présence de routes ou de bâti. Cette situation rend plus compliqué le travail des exploitants (manœuvre, déplacement des animaux, conflit de voisinage…).

En conclusion :

La commune de Novalaise dispose d'une Surface Agricole Utile conséquente (826 ha). Cependant, l'urbanisation et le relief qui contribuent au morcellement et contraignent le fonctionnement des entreprises agricoles : il apparait important ***de ne pas accentuer le mitage*** *et préserver les grands tènements.*

L'agriculture de Novalaise est principalement basée sur l'élevage qui permet de maintenir un cadre de vie et des paysages de qualité. Toutefois, seul 1/5 de la surface agricole est travaillée et entretenue par des agriculteurs de la commune, rendant ***Novalaise plus sensible à la déprise que d'autres communes de l'Avant Pays****.*

La coopérative de Yenne est un outil fédérateur qui rassemble les éleveurs laitiers et contribue à une ***très bonne valorisation de l'agriculture sur le territoire.***

Si visuellement la prairie domine, Novalaise compte aussi des ***activités agricoles aussi diverses*** *(production de sapins de noël, maraîchage, élevage de faisans, apiculture…).*

Il est essentiel de maintenir cette agriculture en bonne forme, en veillant à préserver autant se faire que peu le foncier agricole et en adoptant une stratégie d'urbanisation compatible avec le maintien d'une activité agricole de qualité. Il est important de rappeler que les agriculteurs sont peu propriétaires de leur foncier et donc très soumis aux décisions prises dans le cadre de la définition des zonages du PLU.

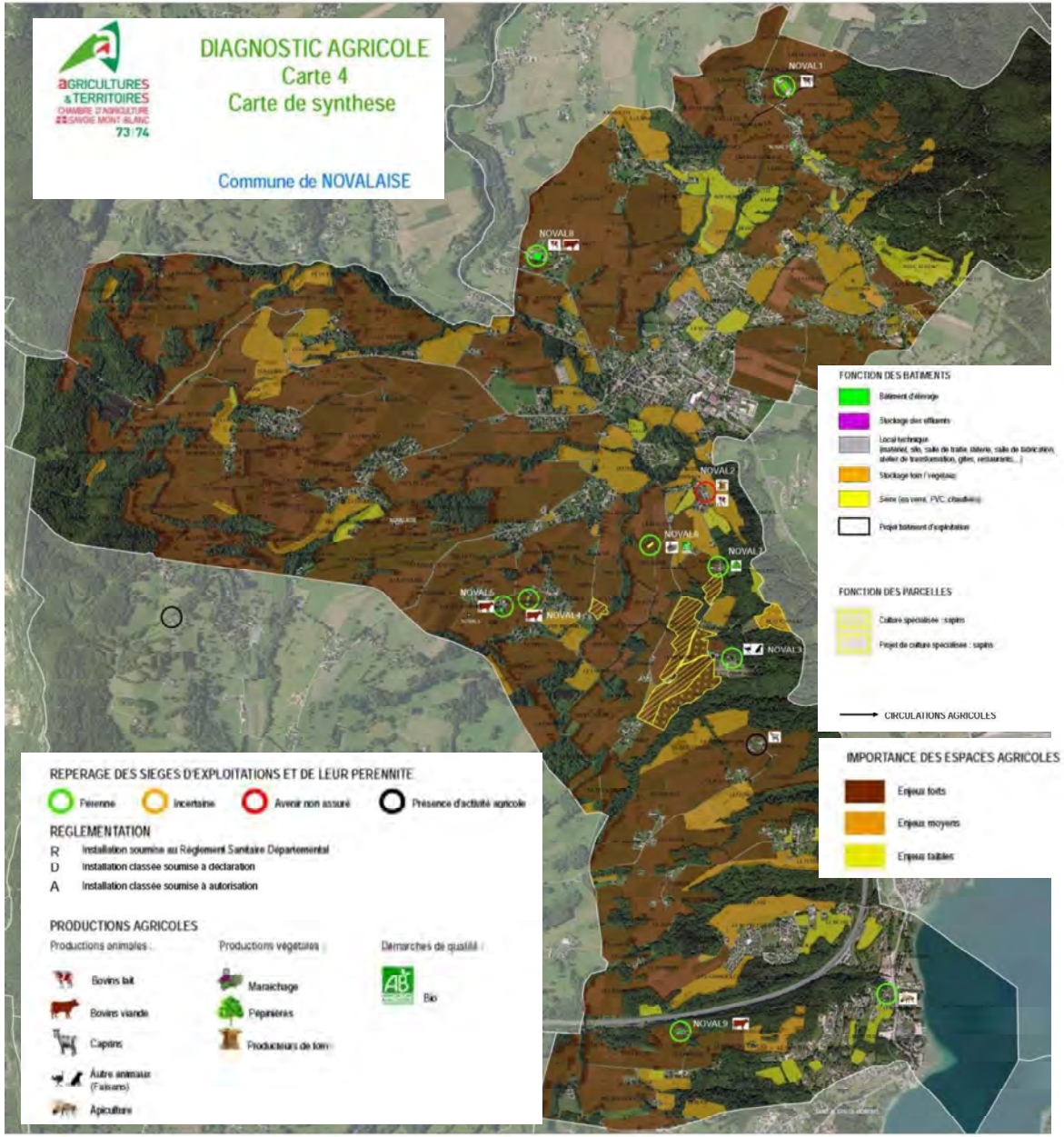

5. DÉPLACEMENTS ET STATIONNEMENT

Le volet mobilité du PLU a fait l'objet d'une étude spécifique réalisée en Septembre 2017 et porter en annexe 2 du présent Rapport de Présentation

Desserte du territoire

Le territoire communal est directement accessible par l'autoroute A43 via l'échangeur n°12 Lac d'Aiguebelette (situé sur Nances). L'A43 est support du trafic de transit régional à international. Par l'autoroute les liaisons vers Chambéry, Bourgoin et Lyon s'effectuent respectivement en 25 , 40 et 75 minutes. Ainsi le territoire offre une grande performance pour les échanges vers l'extérieur par la route.

La RD921 est la vole principale Nord <> Sud, support des liaisons intercommunales à l'échelle de l'Avant-Pays- Savoyard (APS) et garant de l'accessibilité à l'A43. Le SCOT fixe des objectifs de fluidité et de sécurité pour les modes actifs.

Le réseau est complété par des routes départementales, voies de liaison «inter-bourg», organisées en étoile autour du centre-ville de Novalaise. A l'échelle du centre-bourg, cela ce traduit par un carrefour complexe Place du Bourniau. L'avenue d'Albens permet l'évitement du centre-bourg pour les usagers venant de l'Est et rejoignant les hameaux Nord. Enfin, les hameaux sont le plus souvent irrigués par des voies de desserte, souvent en impasse, qui ne concurrencent par les voies principales (sinueuses, pentes,...).

La gare la plus proche est celle de Lépin le Lac située à 11 kilomètres soit à 20 minutes en voiture du centre-bourg de Novalaise. A vélo la liaison Novalaise <> Gare s'effectue en environ 40 minutes. Cette gare est desservie par plus de 25 trains quotidiens reliant les agglomérations Chambérienne, Aixoise, Lyonnaise et du Nord Isère. 150 personnes par jour utilisent le train pour se rendre à Chambéry, 15 l'empruntent en direction de Lyon. En dépit des fréquences, la performance de l'accessibilité du territoire par le chemin de fer est réduite par la distance entre commune et gare

Parcours domicile travail

En 2016, l'INSEE relève 836 actifs ayant un emploi. Parmi eux 164 (14%) travaillent sur la commune. Ainsi 672 actifs de la commune (80,4% des actifs) travaillent à l'extérieur de Novalaise. La commune compte également 520 emplois, parmi ceux-ci, 304 sont pourvus par des actifs habitant à l'extérieur de la commune. Ce sont donc 987 personnes qui effectuent des mouvements pendulaires avec l'extérieur de la commune (sortant ou entrant). Entre 2009 et 2014 la part des actifs travaillant à l'extérieur de la commune est stable à 75%. Ils ont donc tendance à augmenter ces dernières années ce qui s'expliquent par la stabilité du nombre d'entreprises sur Novalaise tant sur les zones d'activités qui sont aujourd'hui remplies que sur le bourg.

Le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements domicile <> travail est la voiture avec 83%. Le second «mode» le plus cité est «l'absence de déplacement» pour 50 personnes (travail à domicile : service, artisanat, agriculture, commerce,...). Viennent ensuite les transport en commun et la marche à pied avec 5% (soit 42 et 49 personnes). L'extrapolation de ces données permet d'estimer que 50% des déplacements domicile <> travail ne concernant que la commune sont effectuées en voiture (110 personnes).

Il en résulte que, malgré la présence d'emploi sur la commune, les ménages qui disposent d'une voiture ou plus est de 94% et de 2 voitures au plus de 51% (la moyenne départementale est de 39%), ce qui s'explique par un territoire relativement étalé avec des hameaux et groupements bâtis éparpillés et les éventuels dénivelés n'incitent pas les actifs à se déplacer à pied. Le taux de motorisation des ménages est calculé à 1.52 véhicule/ ménage (Références / Challes-les-Eaux : 1.42 ; Valloire : 1.65).

	2016	%	2011	%
Ensemble	**888**	**100**	**847**	**100**
Travaillent :				
dans la commune de résidence	217	24,4	206	24,3
dans une commune autre que la commune de résidence	671	75,6	641	75,7

***Sources** : INSEE-RP2016- Population active et emploi*

Ce qui n'empêchent pas que seulement 11% n'utilisent pas de transports pour se rendre sur leur lieu de travail et que plus de 80% utilisent un véhicule particulier.

Migrations alternantes (déplacements journaliers moyens entre le **domicile** et le **lieu de travail** des actifs ayant un emploi - *INSEE2016 - selon le découpage des communes en 2016*) :

L'essentiel des destinations des flux sortants se fait les communautés d'agglomération de Grand Chambéry et de Grand Lac (à 56%) et sur les communautés de communes de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette (13%). Les autres se font indifféremment sur d'autres secteurs de la Savoie, vers Lyon, le Pays Voironnais et Grenoble, ou la Haute Savoie.

Les flux entrants viennent principalement des environs (57% des communautés de communes de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette ; 31% de la CA de Grand Chambéry et de la CC de Yenne).

Ceci montre les possibilités de réduire les déplacements motorisés en améliorant les liaisons douces ou système de navettes à condition d'être performant en fréquence et temps par rapport à la voiture individuelle.

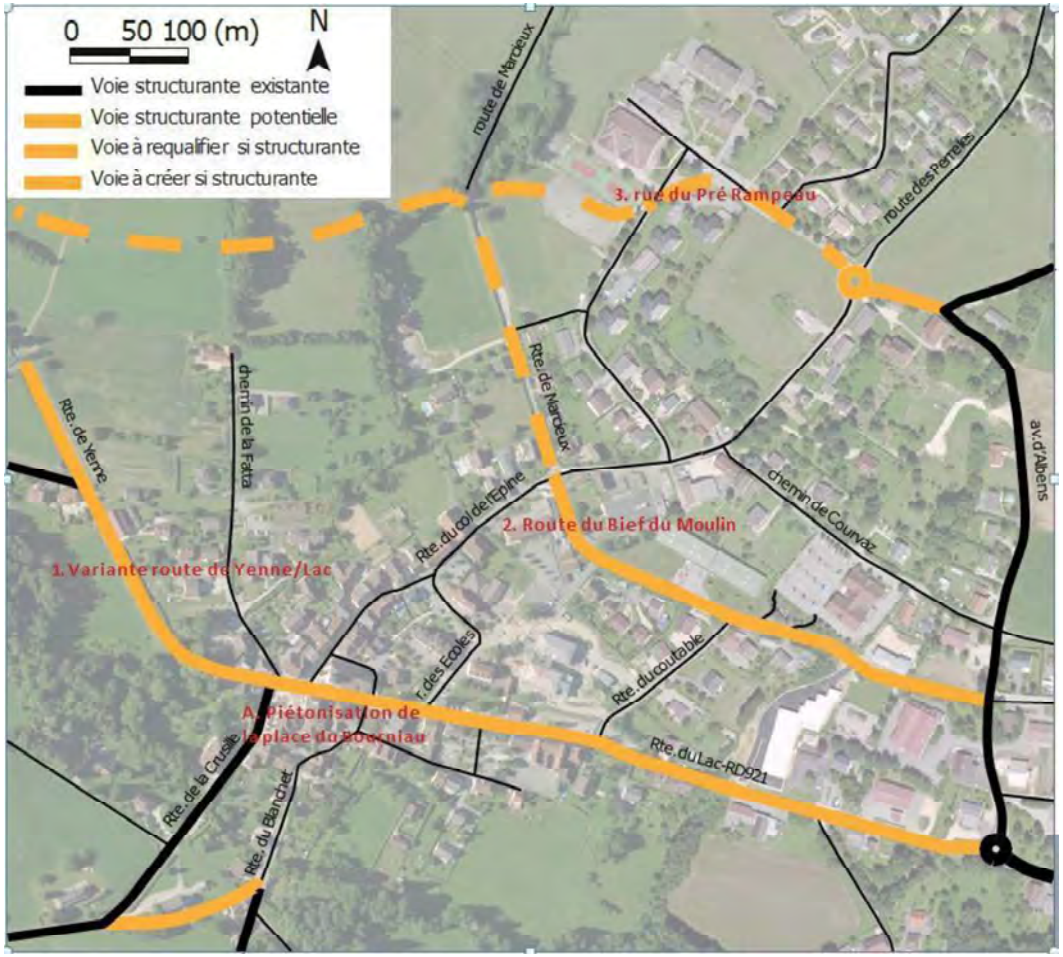

Quelle hiérarchie du réseau routier à long terme ?

L'aménagement actuel de la RD921 est optimisé par rapport aux contraintes foncières et d'exploitation de la RD. A long terme cette voie peut rester structurante (fonction de transit) mais les difficultés actuelles (trottoirs minimalistes, nuisances, organisation du marché) persisteront. La piétonisation de la place du Bourniau (A) permettra toutefois de continuer l'amélioration de la qualité des espaces publics de l'hyper-centre. Cette orientation ne répond pas aux besoins d'accessibilité du secteur de la Fatta.

La qualité de l'aménagement de la route du Bief du Moulin peut lui permettre de jouer un rôle structurant à l'échelle communale (inconvénient : passage à proximité de l'école). Cela implique de requalifier la route de Marcieux et de connecter celle-ci à la route de Yenne. Une alternative à cette solution pourrait consister à la valorisation de l'axe du Pré Rampeau (passage devant le collège). Ces solutions ont l'avantage de permettre l'amélioration de l'accessibilité du secteur de la Fatta et de permettre l'apaisement du centre- bourg (quotidien ou occasionnel : marché,...).

Organisation des circulations et modération du trafic au centre-bourg

Le tronçon de la RD921 traversant le centre-bourg est organisé à double sens et réglementé en zone 30 pour permettre la cohabitation entre la fonction circulatoire importante (liaison Lépin <> Yenne, Gerbaix <> A43,...) et l'intensité de la vie locale générant de nombreuses traversées piétonnes. La réglementation en zone 30 est complétée par des outils de modération de la vitesse (ralentisseurs) et par la perte de priorité de la voie principale sur la majorité des carrefours (priorité à droite). Sur l'axe de la route de l'épine il est relevé plusieurs aménagement de modération du trafic. A l'inverse, l'avenue d'Albens bénéficie de la priorité dans les carrefours avec les voies sécantes. Ces constats sont en cohérence avec la hiérarchie du réseau routier.

⇒ Les aménagements routiers et la règlementation de la circulation sont en cohérence avec la hiérarchie du réseau de voie

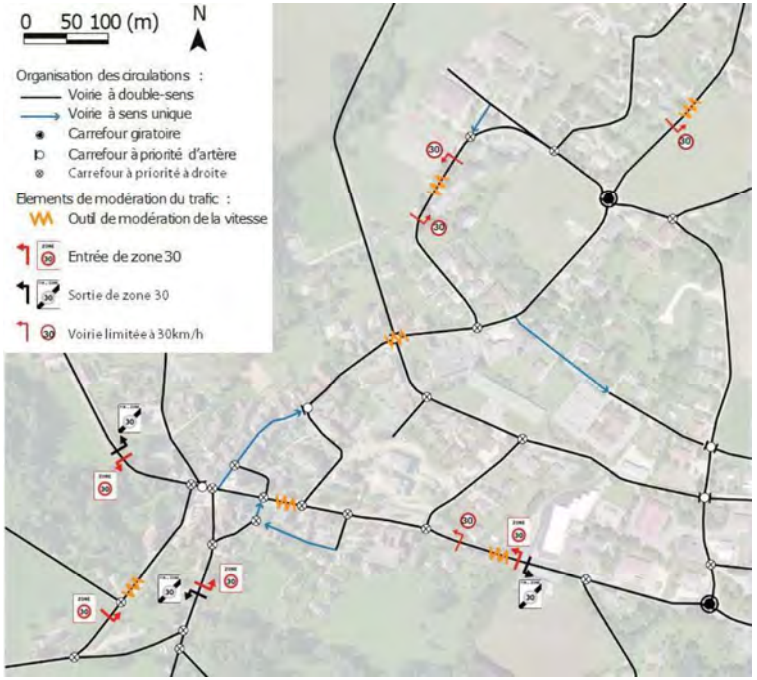

Aménagement des voies de desserte/distribution au centre-bourg

L'aménagement de la RD921 en traversée du bourg est caractéristique d'une zone 30 : largeur de voirie limitée (réduction des vitesse, économie d'espace), trottoirs et traversées piétonnes, stationnement latéral. Cela en fait un aménagement efficace. Toutefois, les cheminements piétons sont parfois sous-dimensionnés du fait du foncier peu disponible, notamment aux abords de l 'église et sur l'entrée Nord du bourg.

Aussi la place du Bourniau située au carrefour des RD921, 916 et 36 confère à cet espace central une image particulièrement routière en contradiction avec les besoins d'espaces publics et le potentiel du lieux. La «saturation» des terrasses et le morcellement du marché du dimanche illustrent la petitesse de cet espace public central.

Aménagement de la RD921 en zone30

Entrée Nord

La RD921, secteuréglise

Morcellement du marché

L'aménagement de la **route du col de l'Epine**, proche des principes d'une zone de rencontre (zone 20) peut être une référence pour d'autres voies de dessertes.

Route de l'Epine

Bief du Moulin

La **route du Bief du Moulin** offre des caractéristiques idéales pour une voie de distribution ne présentant pas d'enjeux forts de liaisons piétonnes transversales.

Les liaisons entre le collège, le plateau sportif et le centre-ville sont en revanche inadaptées. La prise en compte des modes actifs devrait être améliorée sur ces voies (route de Marcieux, rue de Pré Rampeau, route du col de l'Epine section Nord).

Liaison vers collège

Les déplacements à l'échelle du piéton

La commune se caractérise en premier lieu par son **altitude modérée** (427 mètres d'altitude à l'église) et la **compacité de son centre**-bourg : les principaux pôles générateurs (école, collège, salle des fêtes, commerces de proximité, zone d'activités,...) se trouvent au maximum à 500 mètres du cœur du village (ici l'église). Les premiers hameaux situés à l'Est et à l'Ouest du bourg sont également situés à moins de 500 mètres du centre.

Les équipements destinés aux loisirs (plages, équipements d'aviron, parkings, campings…) situés au **bord du lac d'Aiguebelette** forment également un **ensemble «compact»** où la marche à pied est performante pour des déplacements internes.

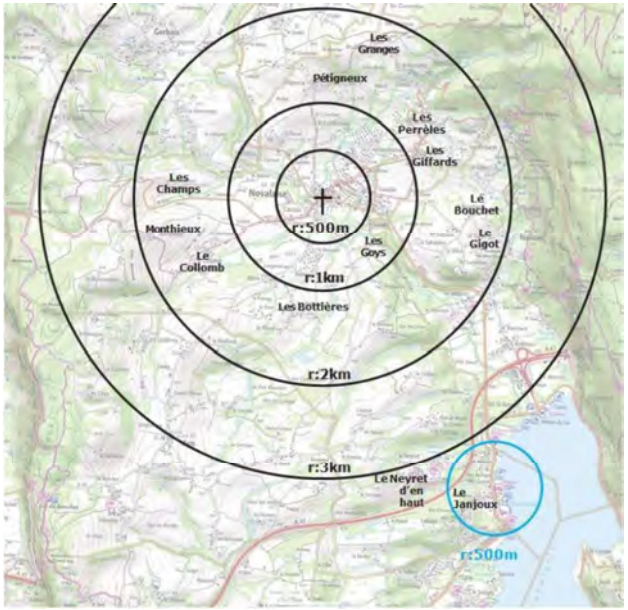

Au-delà de ces deux pôles concentrant les principaux équipements de la commune, le territoire est marqué par la diffusion de l'habitat dans une vingtaine de hameaux ou de lieux-dits.

La topographie et les cours d'eau de la zone urbanisée marquent le territoire et influencent les choix modaux pour les déplacements internes à la commune. Ainsi si la plupart des hameaux sont situés à moins de 3 km du centre-bourg, la différence d'altitude est supérieure à 100 mètres entre Monthieux, les Richards et l'église. D'Ouest en Est, le ruisseau de Leysse, traversant le centre-bourg découpe la commune en 2 versants. Sur un axe Nord <> Sud le territoire est marqué par une succession de valons formés par les ruisseaux (Bertinière, Collomb, Bottières, La Palud, du Commun, du Neyret, Janjoux et de Luizarat). Le lac est situé à 373 mètres d'altitude soit 54 mètres de moins que l'église.

Perméabilités piétonnes sur la commune

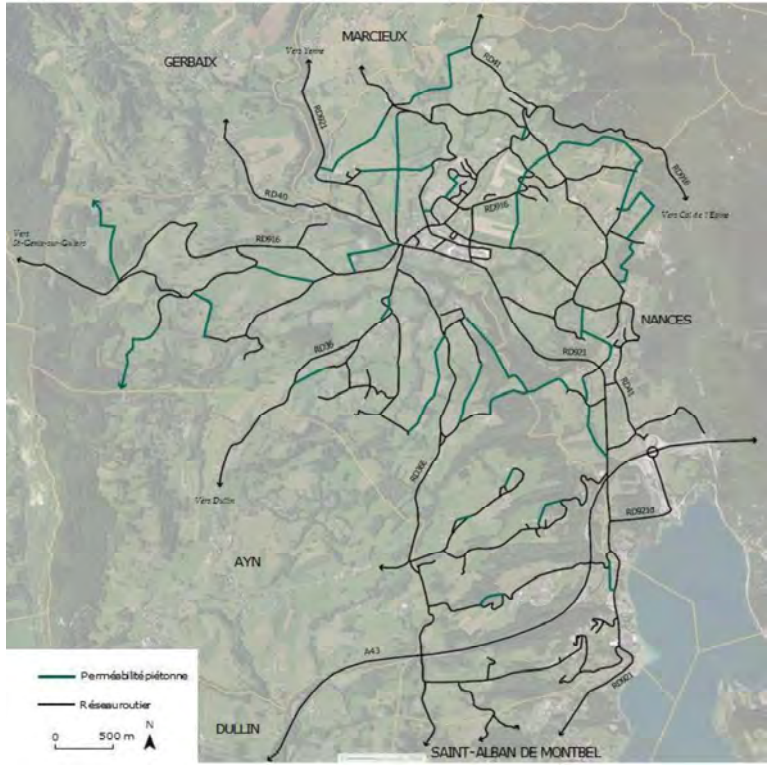

Les itinéraires piétons permettant de relier les différents hameaux sans passer par la route (sentiers, pistes...) sont relativement nombreux et permettent des cheminements sécurisés à l'abri des risques liés à la circulation automobile.

Ils offrent des temps de parcours réduits car ils sont plus directs que le réseau routier.

⇒ Leur recours peut être encouragé par une communication plus développée (carte, signalétique)…

Trottoirs en centre-ville & perméabilités piétonnes principales

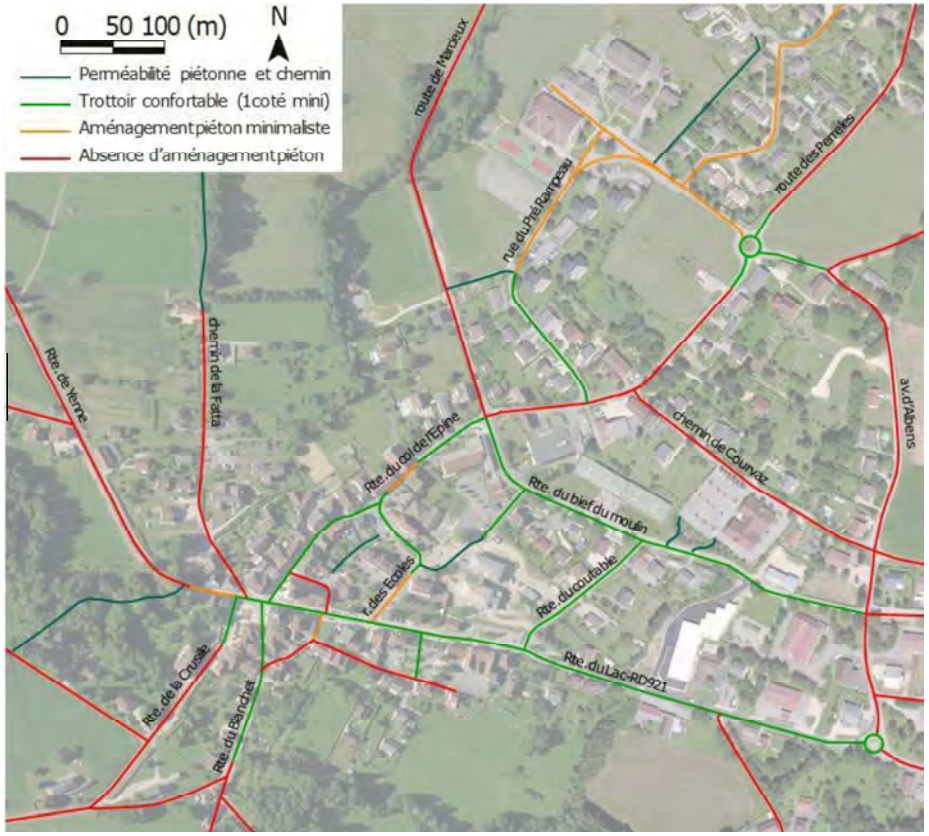

Les trottoirs sont plutôt confortables sur les routes du Lac, du Bief du Moulin et entre ces deux axes. Aussi les perméabilités dans le secteur de l'école, de la salle de fête ou entre les terrains de sports et le collège, favorisent des itinéraires courts pour les déplacements à pied. Certaines voies de dessertes ont un potentiel de zone de rencontre (zone à priorité piétonne, limitée à 20 km/h.) : chemins de la Fatta, de Courvaz…. C'est le cas également des voiries en impasse desservant les hameaux isolés, dépourvues de trottoir et non soumis au trafic de transit intercommunal : chemin des Goys, route des Bottières …

⇒ Il serait nécessaire de compléter le réseau piéton vers le Nord du centre-ville

Aménagement pour modes doux aux abords du Lac et vers le lac

L'aménagement récent de tronçons Sud et Est du carrefour RD921/921D offre une voie verte efficace de plus de 2,5 mètres de large située coté berge.

Le hameau du Neyret notamment (campings) situé à proximité du Lac est relié à la RD921 par des chemins (ex : chemin de Pré Argent) qui offrent des perméabilités interessantes. Ceux-ci sont malgré tout peu visibles.

Le centre-bourg et le lac sont distants d'environ 4 kilomètres. Cette distance et le faible écart de dénivelé (54 mètres) pourraient faire du cycle un mode performant pour les liaisons bourg <> lac et bourg <> échangeur de l'A43. Toutefois à l'heure actuelle, seules la RD non aménagée et le chemin VTT des Goys relient ces deux points.

Cela fait partie du SCOT dont le DOO indique comme orientations : « (depuis le Lac) maitrise de la circulation vers Novalaise et Yenne via la RD921. Cet axe devra prendre en compte les modes doux». Différents itinéraires pourraient être envisagés

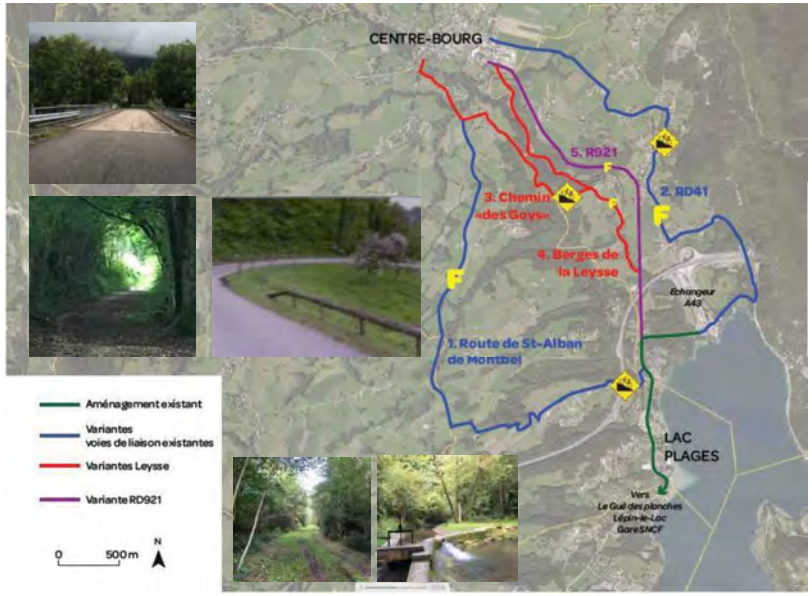

Les routes existantes des coteaux du vallon de la Leysse (1. et 2.), sur les communes de Novalaise et de Nances permettent de relier, à distance des flux de transit, le lac et le bourg de Novalaise. Toutefois la longueur des itinéraires et les pentes à franchir sur certains tronçons ne rendent pas ces itinéraires efficaces pour la pratique familiale du vélo (accès plages,...) ou quotidienne (accès A43, co-voiturage,...) sauf pour des usagers de VAE (vélo à assistance électrique). Par ailleurs le foncier à mobiliser reste important

L'itinéraire actuel du chemin des Goys ou le lit de la Leysse sont des alternatives intéressantes en terme de longueur d'itinéraire. La variante 3 souffre de la pente à franchir tandis que la réalisation de la variante 4 impose des acquisitions foncières importantes. Les deux permettent d'associer fonction déplacements et découvertes.

La réalisation d'un aménagement cyclable confortable sur la RD921 impose certainement (étude de faisabilité nécessaire) la mobilisation de foncier (hors RD) sur certains tronçons Nord (à minima).

⇒ Quelles que soient les solutions envisagées, il nécessaire de réserver des emplacements dans le PLU pour la réalisation d'aménagements adéquats.

Desserte du territoire par les transports en commun

La ligne C1 du réseau Belle Savoie Express dessert Novalaise, via un arrêt situé au centre-bourg. La ligne relie Saint-Alban de Montbel et Chambéry. Elle dessert Novalaise 6 fois par jour et par sens et permet les liaisons vers Chambéry en début de matinée (X4) et début d'après-midi (X2), puis le retour sur Novalaise en fin de matinée (x1) et fin d'après-midi (x5). La liaison Novalaise Chambéry s'effectue en 25 minutes, soit en un temps équivalent à celui de la voiture.

Le cout de l'aller-retour est de 7,4€. L'abonnement mensuel coute 42€ (à titre de comparaison l'abonnement mensuel au réseau STAC de Chambéry Métropole coûte 36€ pour les 26-64 ans).

Il est noté l'absence de desserte des hameaux, imposant donc à ces habitants souhaitant prendre le car, une rupture de charge au chef-lieu.

Les initiatives récentes en faveur des transports en commun (ligne des plages et navette interne estivale) ont été abandonnées faute de fréquentation.

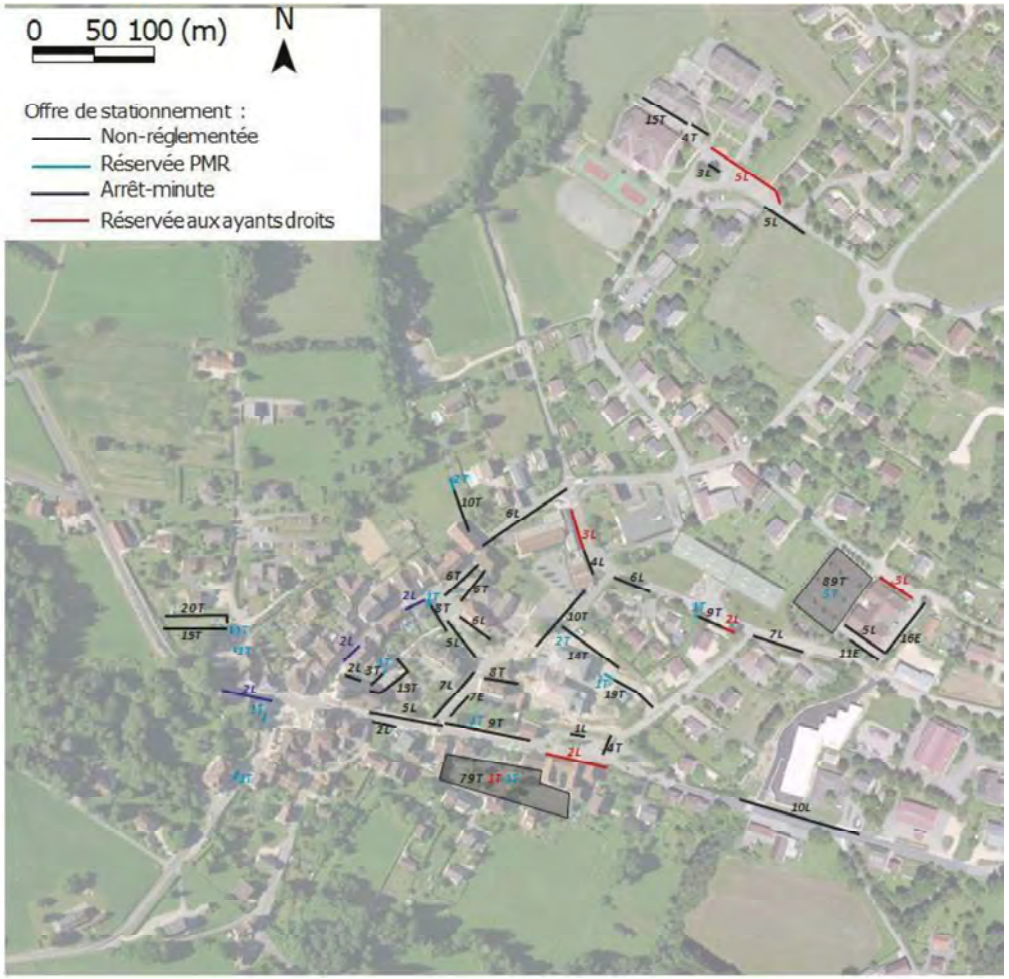

Offre de stationnement

Il a été relevé 475 places de stationnement dans le **périmètre du centre-ville**, cartographiée ci-contre, avec la présence de deux parcs de stationnement de grande capacité :

- 129 places aux abords de la salle des fêtes.

- 81 places à l'aval de la mairie.

Le dimanche matin, l'offre est globalement saturée à proximité immédiate du marché et sur les voies d'accès à celui-ci. Toutefois, il est relevé de grandes réserves de capacité à 300m de celui-ci (salle polyvalente par exemple).

Aux abords du Lac d'Aiguebelette, il est relevé deux parkings publics principaux sur le territoire de la commune de Novalaise : le parking de Pré Argent (environ 260 places gratuites) et celui de la plage de Bon Vent (environ 180 places gratuites).

Cette offre complète l'offre privée des équipements de loisirs estimée respectivement à 160 et 30 places sur ces deux sites. Pour répondre aux besoins exprimés lors des pointes de juillet, la CCLA estime le déficit d'offre à environ 300 pl. sur cette section de bord de lac. Il est nécessaire de définir en fonction des possibilité foncières (mutabilité, accessibilité,...) un/des secteur(s) potentiel(s) pour la création d'une offre de stationnement complémentaire. Elle peut prendre la forme d'aménagement temporaire (cf. Lac de Vénérieu 38 - Mudday 2016). La création ou la gestion de l'offre de stationnement engagera des coûts pouvant être absorbés par la tarification de l'offre de stationnement. Cette dernière va de pair avec le contrôle et avec l'amélioration des liaisons piétonnes et services éventuels (toilettes,...).

Réserver d'éventuels emplacements pour améliorer l'offre en stationnement

⇒

Politique de la CCLA en matière de mobilité

La politique menée par la CCLA en matière de « mobilités » et plus particulièrement de développement et de valorisation des mobilités douces répond à différents enjeux :

- Enjeu environnemental (réduction des polluantes liées au trafic routier, préserver le paysage et les milieux naturels, réduire le risque de pollution)
- Enjeu en termes de sécurité publique, de santé publique et de lien social (sécurisation des déplacements cycles et piétons notamment le long de départementales, favoriser l'exercice physique, faciliter les déplacements pour les jeunes et les personnes les plus « fragiles »)
- Enjeu économico-touristique (Inscription de la mobilité dans la stratégie de développement éco-touristique du territoire, développement du maillage entre les pôles d'activités)

Les grands objectifs de cette politique ont été arrêtés à l'issue d'une étude réalisée entre 2012 et 2013 à l'échelle du territoire de la CCLA (Cabinet d'étude Alkhos) et déclinés en groupes actions (voir ci- après).

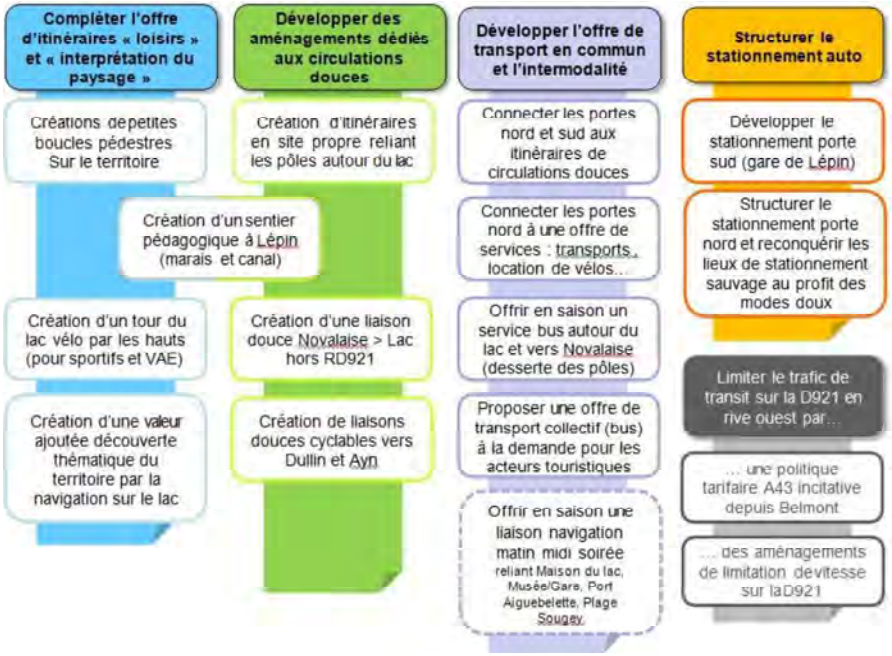

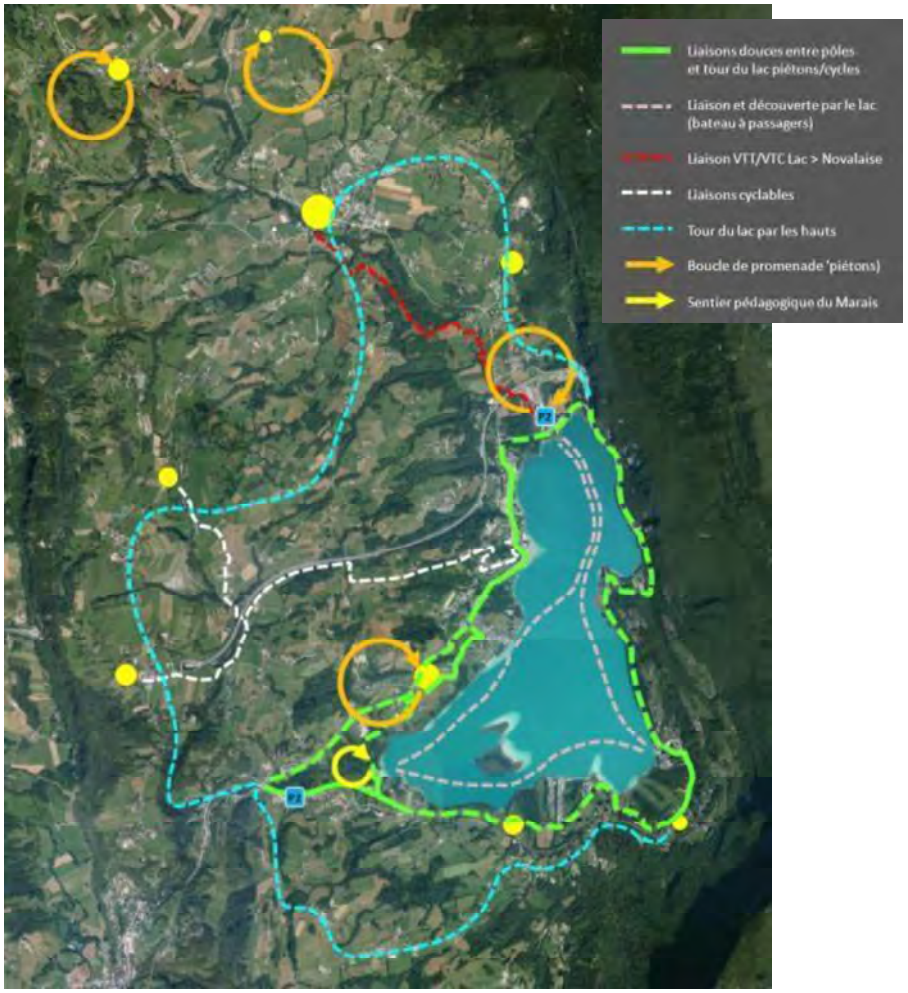

Répartition spatiale des principales actions thématiques ou mesures identifiées à l'issue de l'étude Alkhos

Si la CCLA a déjà mis en œuvre une partie des actions identifiées précédemment, il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre cette politique d'aménagement et de développement des offres et services liés aux mobilités. L'articulation avec la révision des documents d'urbanisme des communes, nécessite notamment de prendre en compte les orientations suivantes :

• Développement des aménagements dédiés aux mobilités douces

Créer ou adapter les infrastructures et équipements existants pour développer et sécuriser les déplacements vélos et piétons dans une double approche : fonctionnelle (connecter les pôles d'activités de tour du lac) et de valorisation patrimoniale et paysagère du territoire en créantune voie verte autour du lac.

-Plusieurs tronçons ont déjà été aménagés depuis 2013. Les prochains projets concernent notamment d'interconnecter la gare de Lépin-le-Lac avec les axes principaux du réseau de voies piétons et vélos.

-Aménagement d'une liaison sécurisée vélos et piétons entre le bourg Novalaise et le lac en cherchant à s'éloigner de la RD 921. A cette effet plusieurs tracés peuvent être envisagés. Ils devront être inscrits dans les documents d'urbanisme de Nances et de Novalaise.

-Création de liaisons (voies partagées) entre les Chefs-Lieux des communes d'Ayn et Dullin et la voie verte ceinturant le lac => Signalisation voire sécurisation si nécessaire.

-Mise en place de box sécurisés pour le stationnement des vélos. Ont déjà été installés sur le territoire 38 box, avec notamment pour Novalaise : 8 box au niveau de salle polyvalente, 6 box au niveau du gymnase, 6 box face à la Maison des associations.

- Création d'une liaison avec la Via Rhôna passant par le col du Banchet ou le col de la Crusille

-Intégration du territoire au projet de création d'un itinéraire « cyclo » reliant les lacs Léman, d'Annecy, du Bourget et d'Aiguebelette.

Ces actions viennent en complément des opérations déjà engagées par la CCLA : Aménagement de la rive Est du lac, création d'un itinéraire de découverte du lac « par les hauts » adapté à la pratique du VAE, renforcement des équipements dédiés aux stationnement des vélos, soutien à l'achat de VAE par les habitants…

• Développer l'offre de transports en commun et l'intermodalité

L'objectif recherché est de réduire l'usage de la voiture et les pratiques d'autosolisme au regard :

-de l'augmentation observée du trafic pendulaire (déplacements domicile-travail) qui traverse le territoire de la CCLA depuis le secteur du Gué des Planches et le col du Banchet pour rejoindre l'A43 au niveau de l'échangeur de Nances

-des phénomènes de saturation observés en périodes estivales aux abords du lac, venant des agglomérations proches.

Dans ce cadre, au-delà des questions de fond que sont la préservation de la desserte trains et cars du territoire ou la tarification autoroutière incitative qui ne relèvent pas de la compétence de la CCLA, les actions portent sur :

-La création de zones de stationnement dédiées au « covoiturage » au niveau des deux portes d'entrée principales sur le territoire (Secteur du gué des Planches au sud et secteur de l'échangeur autoroutier de Nances, au nord) mais qui peuvent aussi être complétées par l'utilisation et la signalisation d'autres espaces de stationnement existants situés entre ces deux secteurs voire en amont. Dans ce cadre, la CCLA a déjà réalisé ce printemps, un nouveau parking de 49 places dédié au covoiturage situé à proximité de l'entrée - sortie autoroutière de Nances (Sortie 12 de l'A43). Cette zone de stationnement vient prolonger un parking déjà existant qui a été réaménagé lors de ces travaux.

-L'installation au niveau ou à proximité des parkings de covoiturage et des principaux points de départ des transports en commun (trains et cars), d'équipements sécurisés dédiés au stationnement des vélos et notamment des VAE.

En complément, l'objectif recherché sera de développer une offre de services en matière de locations de vélos / VAE à proximité des portes d'entrées principales sur le territoire.

-Le développement de pratiques d'autostop organisées notamment via la mise en place du dispositif Rézo Pouce en lien avec le PNR de Chartreuse.

• Structurer le stationnement automobile au tour du lac

Les pointes de fréquentation estivales concentrées sur les week-ends allant de mi-juin à mi-juillet, génèrent des flux de véhicules automobiles qui peuvent être particulièrement importants et qui vont engendrer des gênes et impacts en termes de sécurité, d'accès secours, de déplacements pour les piétons et les cyclistes mais aussi de préservation des espaces naturels.

S'il n'est pas envisageable d'aménager de nouvelles zones de stationnement dimensionnées sur ces pointes de fréquentation, il convient cependant de :

-Développer l'offre de stationnement pour essayer de réduire les nuisances et les gênes les plus sensibles.

-Concentrer les efforts aux entrées Nord et Sud du territoire en favorisant l'interconnexion avec les voies vertes et l'articulation avec les mobilités douces ou collectives.

-Ponctuellement, mobiliser certains espaces pour créer des zones de stationnement temporaires dans les situations les plus critiques, (exemple : utilisation de terrains agricoles dans la plaine de Nances).

-Renforcer les moyens de prévention et d'intervention (information des usagers, mise en place de dispositifs empêchant le stationnement sur certains points sensibles, intervention et verbalisation si nécessaire).

Remarque :

Les travaux réalisés en mai et Juin 2019 par la CCLA de restructuration et d'extension des deux zones de stationnement localisées sur le secteur Nord du territoire à proximité de l'échangeur autoroutier, constituent une étape importante mais ne peuvent être suffisants pour répondre à la problématique exposée précédemment.

Sur ce point, la stratégie de la CCLA en matière de création – gestion de nouveaux parkings doit être affinée et réfléchie de manière à concentrer le stationnement sur des espaces dédiés et organisés qui offriront une interconnexion avec le réseau de voies piétons et vélos, et qui seront situés à proximité des services de transports en commun et de location de vélos.

En conséquence, il est nécessaire que les futurs documents d'urbanisme des communes concernées, plus particulièrement Nances, Novalaise, Lépin-le-Lac, St-Alban de Montbel et Aiguebelette-le-Lac tiennent compte de cet objectif.

• Favoriser l'usage de la voiture électrique

La CCLA a prévu de mettre en place pour l'été 2019, 6 bornes de recharge pour véhicule électrique qui seront implantées sur les zones de stationnement situées à l'entrée Nord du lac.

6. EQUIPEMENTS ET VIE SOCIALE

Equipements

L'essentiel des équipements est situé sur le bourg de Novalaise.

L'offre est relativement complète avec, en dehors des équipements généraux tels que mairie, église, cimetière :

- Une salle polyvalente d'une capacité de 350 personnes et équipée d'une cuisine, salle associée à un boulodrome couvert de compétition. La salle polyvalente est également équipée pour la projection de film dans le cadre du cinéma itinérant (Cinébus). Un boulodrome extérieur se trouve à la Fatta.
- Une maison des associations offrant des salles de taille diverse dont une de 90 m² équipée d'une cuisine d'une capacité de 70 personnes. Au rdc, on y trouve la bibliothèque municipale, ainsi que l'école de musique acteur culturel majeur du canton.

=> Entre les mises à dispositions gratuites et les locations payantes, les salles sont quasiment utilisées en continu (dont 20% pour les locations payantes). Les usagers extérieurs (location payante) doivent faire partie de la CCLA, la location est interdite pour les personnes hors CCLA.

- Une poste
- Une déchetterie
- Un centre de secours

En matière d'enfance et éducation, les habitants disposent sur le territoire de :

- Une crèche d'une capacité de 12 enfants (accueil occasionnel ou régulier) ; par ailleurs, le territoire compte une vingtaine d'assistantes maternelles.
- Une école maternelle et une école élémentaire publique
- L'école Notre Dame maternelle / élémentaire privée
- Le collège

En matière de sport et loisirs :

- Un pôle sportif se situe à proximité du collège avec : un gymnase, des tennis, un plateau sportif, avec un mini skate park et un stade
- Au niveau du lac, on compte deux plages (Pré Argent et Bon Vent) ainsi que la base d'aviron

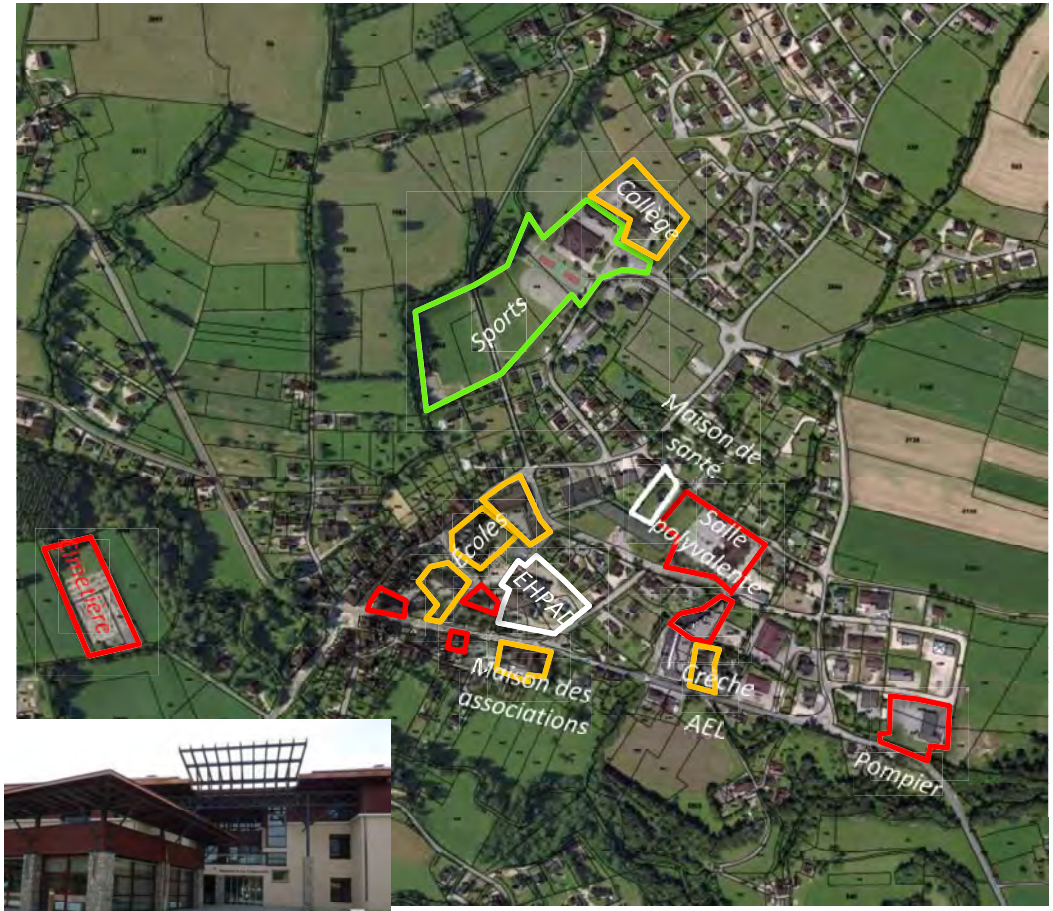

Enfin, en matière médico-sociale, les habitants disposent d'une maison de santé et d'un EHPAD, propriété de l'OPAC, a ouvert ses portes ces 4 dernières années : il a une capacité de 63 lits dont 13 Alzheimer. Par ailleurs, l'ADMR est logé dans le bâtiment de la Poste.

Bilan de fonctionnement des équipements (hors scolaire)

Le territoire accueille des équipements communaux ou intercommunaux de gestion communale ou intercommunale (CCLA).

Les équipements communaux de gestion intercommunale CCLA) sont :

- La crèche
- Le gymnase, le stade de foot et le terrain d'entrainement
- Le centre socio-culturel AEL

Il existe également des équipements purement intercommunaux sur le territoire :

- Un terrain vers les ruines du château de Montbel (limite Ayn)
- Une verger conservatoire (équipement pédagogique et touristique) vers le cimetière

-Un terrain vers la réserve des Bottières En

termes de fonctionnement, on constate :

- Une sur occupation de la **grande salle du gymnase** avec donc un manque de créneaux disponibles : **Des petites salles du gymnase** peu fonctionnelles qui impliquent l'utilisation de façon quasi quotidienne de la **salle polyvalente** par les associations sportives. Globalement les bâtiments sont peu fonctionnels pour les activités sportives avec un manque de vestiaires ou de douches.

⇒ Il conviendrait de réfléchir à une extension du bâtiment et la réorganisation des terrains de sports à proximité

- **Le centre socio-culturel** cohabite avec la crèche dans un ancien local d'entreprise et l'espace proposé lui est insuffisant malgré sa présence depuis seulement quelques années. Il est bien souvent dans la nécessité d'utiliser les salles communales.

⇒ Le site où se trouve le centre socio-culturel est contraint en taille et situé au milieu d'activités plutôt à caractère économique ; il conviendrait de trouver un site plus central sur le bourg ou proches des autres équipements pouvant être utilisés par l'AEL ou la crèche

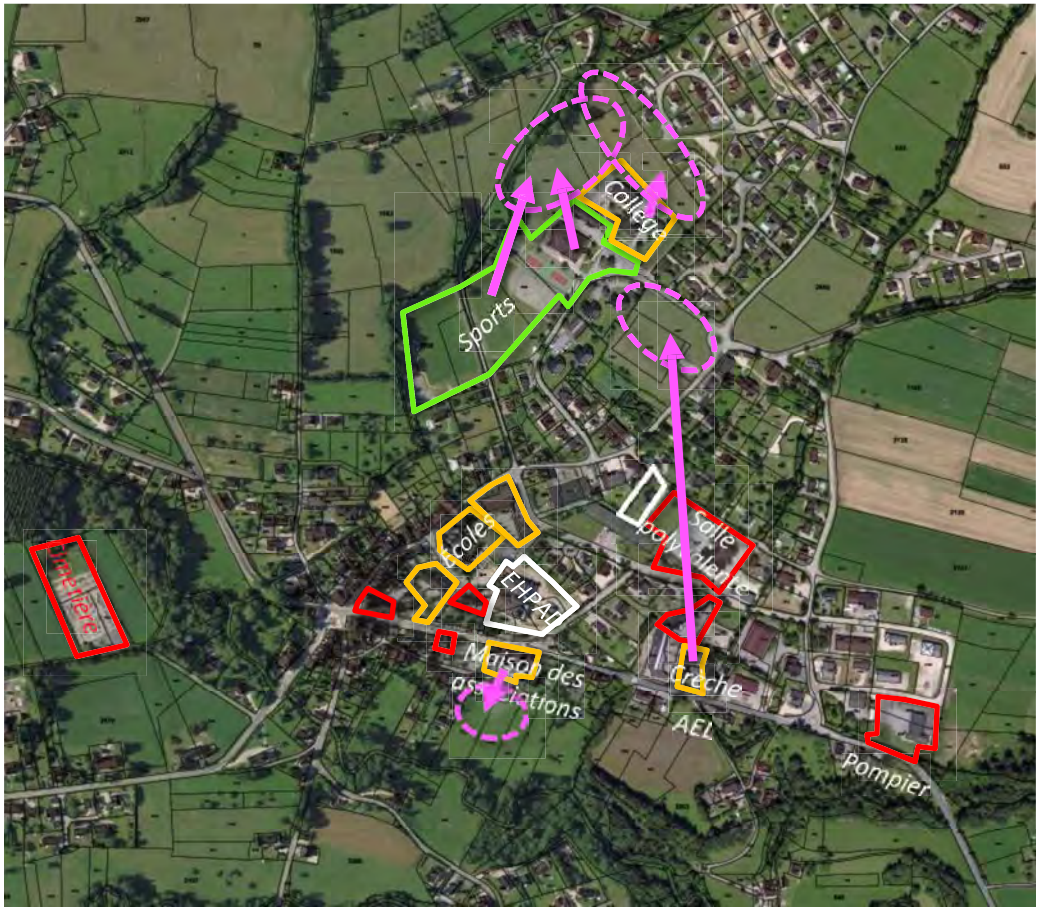

- **La maison des associations** offre des salles pas toujours adaptées aux différentes activités et se retrouve également saturées sur certains créneaux horaires.

⇒ Il conviendrait d'avoir un emplacement en complément pour des activités en intérieus ou extérieur pour diverses animations

Plusieurs secteurs à proximité du collège ou de la maison des associations sont intéressants à étudier pour le développement de ces équipements. Certains sont sous maitrise communal, d'autres devront faire l'objet de réflexion dans le cadre du PLU pour la mise en place d'Emplacements réservés ou de l'inscription de zones à vocation spécifique.

Les réseaux de communication

Concernant internet, sur Novalaise, encore 13% des habitants ont des difficultés d'accès à internet . Le Haut Débit concerne 60% des habitations.

Malgré l'absence de la couverture par la fibre et le câble, 6,6% des logements ont accès au Très Haut Débit via la technologie VDSL et 99,67 % sont couverts par le réseau cuivre DSL.

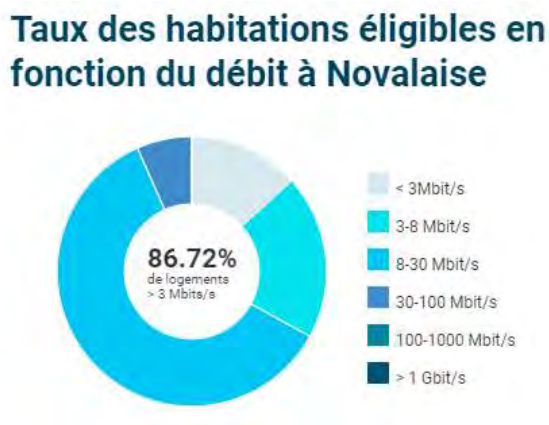

Déploiement du Très Haut débit (THD) :

Le Département de la Savoie, en tant que porteur de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), a décidé par délibération du 20 avril 2018 d'engager une procédure d'Appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL). Ce dispositif mis en place par l'Etat lors de la conférence nationale des Territoires du 14 décembre 2017 à Cahors, vise à accélérer la couverture en fibre optique des territoires ruraux en mobilisant des engagements privés complémentaires.

L'objectif pour le Département est de conduire à une couverture en très haut débit pour tous à l'horizon de la fin de 2023, ce qui représente 255 000 prises FTTH (Fiber to the home), dans le respect des priorités territoriales définies par chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Les zones prioritaires comprennent notamment les stations de ski qui pourront bénéficier d' « offres commerciales spécifiques » adaptées à leur activité saisonnière, grâce à un réseau FttH activé.

Le Département de la Savoie a retenu le groupement d'opérateurs Covage/Orange pour assurer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire départemental situé en dehors des zones d'appel à manifestation d'intention d'investir (AMII). Le groupement Covage/Orange, par l'intermédiaire de sa société de projet COVAGE SAVOIE, spécialement créée à cet effet, s'engage :

- à ce que 50 % des 255 073 locaux soient rendus « raccordables » ou « raccordables sur demande » à fin 2021,

- à assurer que dans toutes les communes concernées, tous les locaux soient rendus « raccordables »ou« raccordables sur demande» à fin 2023,à assurer que dans toutes les communes concernées, tous les locaux seront rendus raccordables au plus tard fin 2025,

- à assurer que la part de raccordements longs n'excède pas 2 500 locaux, étant précisé que les raccordements longs concernent toutes les prises dont la distance entre le point de branchement (PB) et le point de terminaison optique (PTO) est supérieure à 100 mètres linéaires,

- à assurer un processus de transparence accrue de ses déploiements : une transparence nationale avec un bilan de ses déploiements passés et les perspectives de déploiements de l'année à venir, présenté chaque année au Comité de conce1tation France Très Haut Débit et au collège de l' ARCEP; une transparence locale avec la signature d'une convention engageante et opposable de déploiements FttH en zone AMEL sur le territoire du Département de la Savoie.

Les engagements de couverture et de calendrier des déploiements sont sanctionnables au titre de l'article L.33-13 du Code des postes et des communications électroniques (CPCE). Au détail, les sanctions sont celles retenues par la loi sur l'évolution du logement et aménagement numérique (ELAN). Leur montant, proportionné à la gravité du manquement, est apprécié notamment au regard du nombre de locaux non raccordables ou de zones arrières de point de mutualisation sans complétude de déploiement. Le Département assure le contrôle du respect des engagements en relation avec l' Arcep et tient, au niveau local, un comité de suivi avec l'opérateur.

Le déploiement réalisé par l'opérateur donnera lieu à la mise en œuvre sur le territoire d'ouvrages privés type petits édifices (Nœuds de Raccordements Optiques et Sous Répartiteurs Optiques) et d'armoires de rue (Point de Branchements Optiques ou Points de Mutualisation) qui doit être pris dans les règles d'urbanisme définies au PLU pour permettre l'implantation de ces équipements d'intérêt collectif.

Les équipements scolaires

Ecoles maternelles et élémentaires publiques

Les écoles publiques de Novalaise accueillent, dans le cadre du regroupement scolaire, **les enfants des cinq communes suivantes : Aiguebelette, Gerbaix, Marcieux, Nances, Novalaise.**

Le fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques, les activités périscolaires, la restauration et la garderie sont assurés par le SIVU Groupe scolaire dont le secrétariat se situe dans le bâtiment de la mairie de Novalaise.

L'école maternelle a une capacité de 120 élèves, l'école élémentaire de 240 enfants.

Pour accueillir les enfants, l'école maternelle dispose de 4 classes et l'école élémentaire de 8 classes.

Les effectifs sur les 10 dernières années ont été relativement réguliers, autour d'une centaine d'élèves en maternelle, et, entre 170 et 180 pour les élémentaires, et environ 2/3 des enfants ont de Novalaise. Les capacités d'accueil sont donc suffisantes au regard des effectifs et de leur évolution.

Sur 2018/2019, les écoles publiques accueillaient environ 300 élèves et le collège 325 élèves.

	Rentrées scolaires	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020
Maternelle	Enfants de Novalaise	62		69	62	67	59	62	67	67	64	63	66	66
	Enfants des autres communes	39	37	33	38	34	35	36	35	29	29	27	51	44
	Total maternelle	**101**	**102**	**102**	**100**	**101**	**94**	**98**	**102**	**96**	**93**	90	107	110
Elémentaire	Enfants de Novalaise	110	115	122	121	109	117	116	115	113	121	120	116	128
	Enfants des autres communes	75	60	84	68	63	58	61	60	59	60	45	63	63
	Total élémentaire	**185**	**175**	**206**	**189**	**172**	**175**	**177**	**175**	**172**	**181**	175	179	191
	Total mat. + élément.	**286**	**277**	**308**	**289**	**273**	**269**	**275**	**277**	**268**	**274**	265	286	301

En 2016/2017, le service cantine a accueilli au maximum 186 élèves pour une capacité de 248 repas et celui de la garderie a atteint sa capacité maximale de 100.

Globalement, il n'est pas constater de dysfonctionnement en termes de locaux ni de projet à court ou moyen termes des locaux.

L'école privé Notre Dame

Elle est sous **Tutelle de la Direction Diocésaine de Savoie** et est sous **contrat d'association avec l'Etat**.

Elle accueille les enfants de maternelle et primaire à une capacité d'accueil de 150 élèves, répartis en 5 classes avec un rythme scolaire basé sur 4 jours.

En 2018/2019, elle accueillait 130 élèves.

Elle propose un service de cantine (régulier ou occasionnel) et un service de garderie à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

Le transport scolaire

Il est géré par la CCLA que ce soit pour les écoliers de maternelle ou d'élémentaire, ou pour les collégiens.

Les lycéens se rendent au lycée Vaugelas ou Monge à Chambéry. Le transport scolaire est de compétence de la région depuis le 1er septembre 2017.

Activités de loisirs et vie associative

Les associations

Novalaise dispose d'un service associatif riche d'une soixantaine d'associations dont une trentaine sur le territoire communal couvrant divers domaines, dans l'éducation, et le social, dans la culture, le sport, et les loisirs. Les activités se déroulent au sein de la maison des associations ou utilisent les équipements sportifs (gymnase, les différents terrains de sport près du gymnase, boulodrome).

NOVALAISE - ASSOCIATIONS - AMICALES - ECOLES

	Dénomination	Nom du responsable	Adresse	Tél	E-mail
1	ADMR	M HOULLEBREQUE Michel	132 route du lac 73470 NOVALAISE	04.79.28.78.82	novalaise@fede73.org
2	AEL (Association Agir Ensemble Localement)	Mme CHIRPAZ Marijo "Directrice" Mme POLLET Laure "Présidente"	457 route du lac 73470 NOVALAISE	04.79.28.57.39	csaelaccueil@gmail.com
3	Aikido Novalaise FFAB	M. CLERC-RENAUD Laurent	25 chemin rosalière 73100 AIX LES BAINS	06.95.64.01.98	aikido.savoie@free.fr l.clercrenaud@free.fr
4	ALCHIMIE	Président : Vincent FABBRI Coord. : Jenny TURPAIN	La deserte 73520 St BERON	06.78.87.80.48	assoalchimie@live.fr
5	Amicale des donneurs de sang	Mme PROVILLE Maryvonne	148 chemin de la fatta 73470 NOVALAISE	04.79.28.76.53	mireillebernard1@live.fr
6	Amicale des sapeurs pompiers	Mlle PROVILLE Laura	104 route du Goutier 73470 NOVALAISE	06.20.54.02.09	
7	Amis des écoles publiques	Mme WDOWIAK Monika	355 chemin du monthieux 73470 NOVALAISE	06.27.84.59.64	adep.novalaise@gmail.com monika.wdowiak@hotmail.fr
8	Anciens combattants	Mme EYNARD-VERRAT Paule	Le Maunand 73470 MARCIEUX	04.79.65.34.21	
9	ASN Football	M. MANTEL Frédéric	Stade municipal 117 route de Marcieux 73470 NOVALAISE	06.99.15.61.99	asnovalaise@lrafoot.org
10	Asso des Parents d'élèves écoles publiques				
11	Asso des Parents élèves école privée Notre Dame	Mme SAEZ Letizia	Ecole Notre Dame 33 rue des écoles 73470 NOVALAISE		apel.novalaise@yahoo.fr
12	Association des Parents d'élèves du collège	Mmes SUIRE Carole et JEITZ Sylvi	63 allée du clos de l'épine 73470 NOVALAISE	06.62.12.12.29	fcpenovalaise@gmail.com
13	Athlétisme	M CHATEL Pierre			michel.giffard-carlet@wanadoo.fr
14	Aumônerie de Novalaise	Mme PIPPA Sandrine	Vieux Couvent Route du Col de l'Epine 73470 NOVALAISE	04.79.65.96.15 06.06.75.37.05	sandrine.pippa@aliceadsl.fr
15	Aviron club	M. GENTIL Pascal	1011 Route des plages 73470 NOVALAISE	04.79.36.02.90	avironcla@gmail.com
16	Basket club	Mme BOVAGNET-PASCAL Joëlle M CAMBEFORT Gérard	178 Allée du clos de l'Epine 73470 NOVALAISE	06.23.77.17.30 06.18.74.71.56	novalaisebasket@yahoo.fr
17	Bibliothèque municipale Robert Laude	Commune de Novalaise	Place du champ de foire 73470 NOVALAISE	04.79.28.79.28	bibliionovalaise@gmail.com
18	Centre de Secours	M. BERNERD Ludovic	104 Route du Goutier 73470 NOVALAISE	04.79.28.72.66	lbernerd@sdis73.fr
19	Club des Ainés de Novalaise et de ses environs	Président : M. GALOCHE Marc Trésorière : RUBOD Claire	146 Chemin de La fatta 73470 NOVALAISE	06.30.92.48.91 06.86.97.11.12	mam.galoche@orange.fr
20	Club de cartes Novalaise	M. EYNARD-VERRAT	Le Maunand 73470 MARCIEUX	06.63.09.08.77	guy.eynard-verrat@orange.fr
21	Club gymnique de Novalaise (enfants)	M BAILHACHE Christophe	166 rue pré rampeau 73470 NOVALAISE	06.18.87.13.65	clubgymnovalaise@gmail.com
22	Collège de l'Epine	Mme MANSUY Catherine	250 Rue Pré Rampeau 73470 NOVALAISE	04.79.28.70.42	catherine.mansuy@ac-grenoble.fr
23	Comité des fêtes	M. CARACCI Jean Marie	949 route des bottières	04.79.44.70.63 06.52.97.55.91	jm.caracci@laposte.net
24	Cyclo-club Novalaise	M. JARGOT Michel	Les Prés 73610 AIGUEBELETTE LE LAC	08.73.38.57.06	mijargot@free.fr
25	Danse Loisirs Novalaise	M. GARNIER Alain	1601 route des bottières 73470 NOVALAISE	06.44.98.31.44	danses.loisirs.novalaise @gmail.com algampapi@free.fr
26	E.C.A.N. (Entente Commerciale)	M. GALLAY Franck	Le Maunand 73470 MARCIEUX	06.09.81.66.50	
27	Ecole de musique CESAM	Mme TABOUNTCHIKOFF Jocelyne (co-Présidente) et M. DETOURNAY Jean-Jacques (co-président) M. GILLET Dominique (Directeur)	35 Place de la Resistance 73520 LA BRIDOIRE	06.11.73.11.84	jean.jacques.detournay@sfr.fr
28	Ecole élémentaire publique	M. LEULLIER Franck	30 Route du bief du moulin 73470 NOVALAISE	04.79.28.74.80	

29	**Ecole Maternelle publique**	*M. LEULLIER Franck*	86 Rue des Ecoles 73470 NOVALAISE	04.79.28.72.67	
30	**Ecole notre Dame (privée) mat + élem**	*Mme LABEYE Valérie*	33 Rue des Ecoles 73470 NOVALAISE	04.79.28.76.62	notredamenovalaise@yahoo.fr
31	**EPSILONEA**	*Présidente : LOOF Karine* *Gérante : OSTORERO Choune*		06.74.03.16.28	choune.ostorero@epsilonea.fr
32	**Fanfare Echo de Montbel**	*M. CHARPINE François*	536 Route de Marcieux 73470 NOVALAISE	04.79.71.62.51 06.86.22.81.32	gaelle_charpine@bbox.fr
33	**JAPS 73 judo**	*M. RISLER Stéphane*	AVIE place de la résistance 73520 LA BRIDOIRE	06.07.06.56.32	s.risler@japs.fr www.japs.fr
34	**JB Rally team**	*M. BRUN Jonathan*	143 Le Janjoux 73470 NOVALAISE	06.22.77.47.51	jonathanbrun@hotmail.fr
35	**KARATE Club**	*M. EHNY Richard*	244 rue de la Merlatière 73470 NOVALAISE	04.79.65.10.90 06.19.28.08.30	richard.ehny@wanadoo.fr
36	**KEUR D'AFRIQUE**	*M. VIRICEL Eric*	23 Chemin de Carabin 73470 NOVALAISE	06.18.57.59.54	
37	**La Fabrik à danse**	*Mme ORAZI Cécile*			lafabrikadanse@gmail.c om
38	**La Familiale**	*Mlle PERRET Nicole*	Le Charvet 73470 MARCIEUX	04.79.28.79.25	
39	**Le Rucher des Allobroges**	*M. BERNARDY Thierry*	La Côte 73470 NANCES		thierry.bernardy@free.fr rucherecole.avantpays73@gmail.com
40	**Les Amis de la cabane "Chasse"**	*M. FERROUILLET Thomas*	66 chemin du pré St Jean	06.45.93.11.39	
41	**Les Ailes du Lac (club de parapente)**	*M. CASSET Régis*	le gué des planches 73610 ATTIGNAT-ONCIN	Mme Pugnot 06.99.12.73.62	mariepugnot@club-internet.fr
42	**Les Nuits d'été**	*M. COLOMBIER Cyrille*	Chez M PIRO - 613 route du gojat 73470 NOVALAISE		leonie.nuitsdete@yahoo.fr
43	**Mille Patch (Patchwork)**	*Mme ROULAND Martine*	Résidence les grillons 73610 ST ALBAN DE MONTBEL	06.26.61.18.08	martinerouland@orange.fr
44	**Multi-activités du lac (UFOLEP)**	*Mme LE BOURG Cécile*	6 lot la Donzière 73610 ST ALBAN DE MONTBEL	06.51.88.14.87	cclebourg@wanadoo.fr multiactivitesdulac@laposte.net
45	**Novalaise - boule**	*M. DUPRAZ Fabien*	96 Chemin du Crochet 73470 NOVALAISE	06.67.10.70.17	dupraz.fabien@orange.fr
46	**Office de tourisme**	*M. BELLEMIN René*	Maison du lac 73470 NANCES	04.79.36.00.02	aiguebelette.tourisme@wanadoo.fr
47	**PRETEXTE (association Théâtre)**	*Mme GUILLAUD Martine*	1924 route de St Alban de Montbel 73470 NOVALAISE	04.79.71.61.24	jclg99@gmail.com
48	**Pulseart (Danse)**	*Présidente : Anne Charpentier*	254 Chemin de Barbolion 73470 NOVALAISE	06.79.31.52.70	contact@pulseart.fr
49	**Scène et chansons**	*M. Jacques PICHAUD*	450 chemin del La Bertinière 73470 NOVALAISE	06.50.11.47.02	j-pichaud@orange.fr
50	**Scrap O lac**	*Mme GRANIER Pascale*	1601 route des bottières 73470 NOVALAISE	06.80.33.42.23	aspicotte@hotmail.com
51	**Ski Club du Guiers**	*M. DEWIT VAN STYVENDAEL Aymeri*	192 Route du Banchet 73470 NOVALAISE	06.16.13.82.82	avanstyvendael@yahoo.fr
52	**Société de chasse**	*Mr MARTIN Xavier*	100 Chemin de la plattière 73470 NOVALAISE	04.79.33.34.82	
53	**Taï chi chuan (DOJO7)**	*M. NIEL Patrick*		06.24.98.00.23	patrick.niel@gmail.com
54	**Tennis club**	*M. PAPILLARD Emmanuel*	992 route du col de l'Epine 73470 NOVALAISE		
55	**Vocal'aise / Vocalam**	*M. PIRO Franck*	613 route du Gojat 73470 NOVALAISE	04.79.44.11.72 06.82.21.43.65	franck.piro@wanadoo.fr
56	**Verger Thevenon-Rousseau**	*Mr TASSET Denis*	le Franquet 73470 AYN		bd.tasset@dbmail.com
57	**VTT club**	*M BARBIN Philippe*	135 impasse du Mont 73240 ST GENIX / GUIERS	06.83.83.64.67	vtt.aiguebelette@club-internet.fr
58	**Yogal'aise**	*Mme VUILLAUME Delphine*	305 Avenue d'Albens 73470 NOVALAISE	07.81.68.16.87	yogalaise@gmail.com